

2010

10 ans après le forum de Dakar

PRODERE-AO

Programme de développement des réseaux pour l'éducation en Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal.

« LES DEPERDITIONS SCOLAIRES, UN FREIN A L'EDUCATION EN AFRIQUE DE L'OUEST »



© Michel Mendiboure

Guide collectif à l'intention des pouvoirs publics
et de la communauté éducative

Sommaire

Partie 1 : Etat des lieux	4
Présentation du PRODERE-AO	5
Contacts du PRODERE-AO	6
Les Objectifs du Millénaire et les engagements pris pour l'éducation de base	8
Présentation du Bénin	10
Présentation du Burkina Faso	12
Présentation du Mali	14
Présentation du Niger	16
Présentation du Sénégal	18
L'éducation en Afrique de l'ouest (chiffres)	21
Partie 2 : Accès à l'éducation	22
Le rôle de la société civile dans l'accès à l'éducation	23
Les aides à la scolarisation au Bénin	25
Les parrainages d'enfants au Sénégal	26
Les mères éducatrices au Burkina Faso	27
L'accès par les cantines scolaires au Mali	29
Actions des ONG françaises	30
Plaidoyer en direction des enseignants et des différents acteurs du système scolaire pour l'accès à une éducation de qualité pour tous	32
Plaidoyer en direction des pouvoirs publics et des ONG pour l'accès à une éducation de qualité pour tous	33
Partie 3 : Maintien dans le système scolaire	34
Agir pour le maintien dans le système scolaire	35
Le Fail, un soutien aux actions de formation	37
Les aides à la scolarisation au Bénin pour le maintien dans le système scolaire	39
Actions pour le maintien des filles dans le système scolaire au Burkina Faso	40
L'intégration à l'école des enfants en situation de handicap	43
Les langues d'apprentissage	45
Le problème du redoublement au Sénégal	48
Plaidoyer en direction des enseignants et des acteurs du système scolaire contre le redoublement	50
Plaidoyer en faveur des ONG et des pouvoirs publics pour le maintien des élèves à l'école primaire	51
Glossaire	52
Auteurs et remerciements	53

Regards croisés (Sénégal)

L'éducation est un droit de l'homme, porteur d'un immense espoir de transformation sociale. La liberté, la démocratie, le développement humain durable reposent fondamentalement sur ce droit.

Et pourtant, ce guide montre que, dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, particulièrement dans ceux du PRODERE-AO (Programme de Développement des Réseaux pour l'Éducation en Afrique de l'Ouest) qui regroupe le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal, il y a plus d'un million d'enfants qui ne peuvent jouir de ce droit.

En effet, les différentes présentations par pays montrent que les gouvernements font d'importants efforts pour améliorer leur système éducatif. Malgré tout, beaucoup d'obstacles demeurent.

Il en est ainsi des déperditions scolaires qui figurent au nombre des maux qui gangrènent ces systèmes. Ce phénomène est d'autant plus pernicieux qu'en éjectant, de manière précoce, du système éducatif, une bonne partie de nos enfants, il provoque un énorme gâchis de temps et de ressources, réduisant ainsi, de manière drastique, les performances escomptées.

Cependant, les expériences présentées et menées dans les cinq pays du PRODERE-AO contribuent dans une large mesure, à l'identification de pistes novatrices de lutte contre les déperditions scolaires.

Par ailleurs, la démarche du PRODERE-AO entre en droite ligne des orientations des différents programmes de développement de l'éducation mis œuvre qui prônent un partenariat efficace et bien coordonné, par la mobilisation et la mise en synergie de toutes les familles d'acteurs.

C'est pourquoi le Sénégal se réjouit de l'élaboration de cet outil et encourage toute la société civile à s'inspirer de cette contribution active à l'amélioration de nos pratiques éducatives.

Puisse ce guide, aider l'Afrique à relever un de ses principaux défis que constitue la recherche d'un système éducatif efficace et pertinent qui lui permettra de s'ancrer dans ses valeurs positives et de s'ouvrir aux valeurs de toute l'humanité.



Pour le Ministre
et par Délégation
Le Secrétaire Général

Le Secrétaire
Général

Mafakha TOURE

Regards croisés (France)

L'éducation dispensée par l'école, sa fonction, son statut, sont et restent des éléments centraux du débat engagé en faveur d'une émancipation sociale. Son rôle dans la formation des futurs citoyens en fait un instrument essentiel dans la formation des consciences et dans la détermination des modes de socialisation. Apprendre, mais aussi apprendre à être, apprendre à faire. Aucun régime politique, aucun pays ne peut rester indifférent à son égard. « Par un bon système d'éducation publique, votre édifice deviendra éternel » déclarait Mirabeau devant l'Assemblée nationale le 10 septembre 1791, soulignant par là le rôle central dévolu à l'Etat dans la mise en œuvre d'une logique éducative.

Cinquante ans après que les Etats d'Afrique francophone aient accédé à l'indépendance, et par delà les difficultés rencontrées, il était nécessaire que puisse être établi un bilan d'étape susceptible de donner la mesure des efforts accomplis afin de déterminer les actions qui restent à engager, les ruptures qu'il importe d'assumer, les examens de conscience à opérer pour que l'avenir s'ouvre vers des sociétés que le savoir acquis par leurs membres saura rendre lucidement démocratiques.

Le travail réalisé au sein du Programme de Développement des Réseaux pour l'Education en Afrique de l'Ouest, dont ce document constitue la synthèse transitoire, a permis des progrès conséquents même si, en dépit de la mobilisation des énergies, beaucoup reste à faire.

Le titre choisi, qui souligne la nature des obstacles rencontrés, ne doit pas être assimilé à un constat d'échec, mais traduit l'expression d'une saine lucidité à l'égard des pesanteurs sociales, économiques ou culturelles qui restent à affronter.

Il n'y a pas de développement possible ni de progrès envisageables sans un investissement intellectuel et financier massif de tous les acteurs dans l'amélioration de l'offre éducative et dans le traitement des causes sociales de la déperdition scolaire. Les membres du PRODERE-AO en ont la claire conscience.

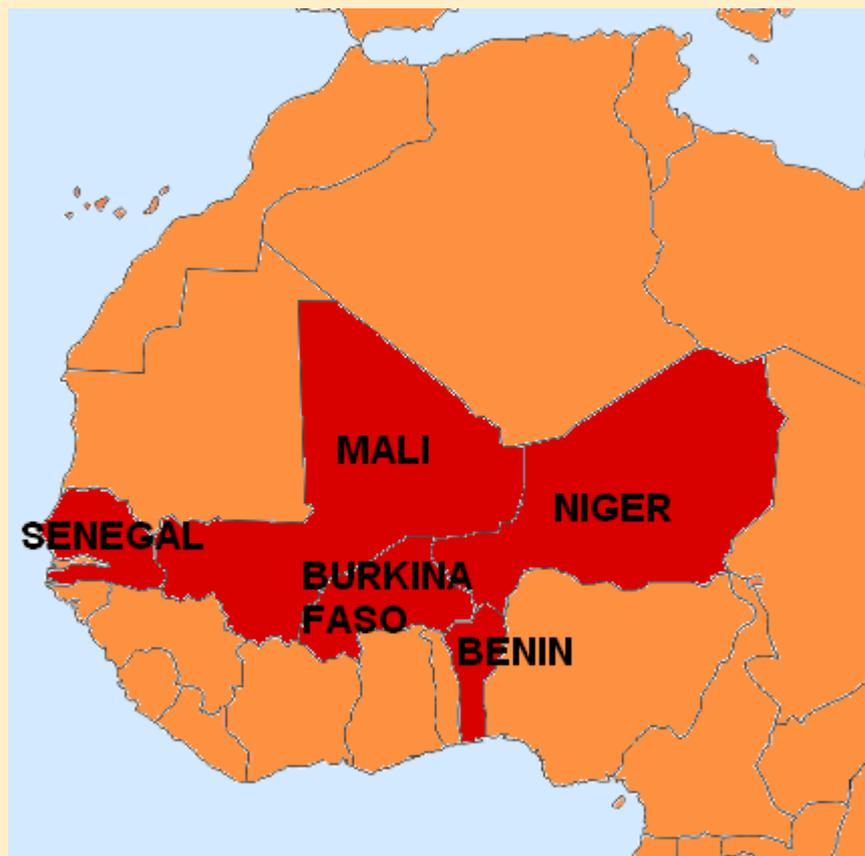
Demain, ce n'est plus en termes de déperdition, statistiquement constatée, mais d'efficience en termes de formation qu'il faudra que nous nous mettions en mesure de juger des progrès accomplis.



Jean-Michel DUCOMTE

Professeur à l'institut de sciences politiques, Toulouse. Vice-président de la Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire.

Etat des lieux



Le Programme de Développement des Réseaux pour l'Éducation en Afrique de l'Ouest (PRODERE-AO)

Le Programme de Développement des Réseaux pour l'Éducation en Afrique de l'Ouest (PRODERE-AO) a débuté en 2005, par une phase pilote et se poursuit depuis, financé par le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes français. Il est mené grâce à l'engagement des associations membres du programme et de leurs partenaires. Il concerne 5 pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal.

Des associations d'éducation non-formelle, des syndicats d'enseignants, des associations de parents d'élèves, des enseignants, des représentants des pouvoirs publics construisent depuis plus de 4 ans des sessions de formation, des actions communes (matérielles : constructions de lieux éducatifs, ou immatérielles : rencontres, formations, etc.) dans un partenariat égalitaire entre le Nord et le Sud. Chacun contribue par sa fonction à renforcer de nombreux liens :

- entre différents acteurs des systèmes éducatifs,
- entre pouvoirs publics et société civile,
- entre Nord et Sud,
- entre les 5 pays africains,
- entre les associations françaises,
- entre éducation et société.

Le PRODERE entend cibler des objectifs précis avec ceux qui sont sur le terrain et qui vivent quotidiennement l'éducation, ses progrès et ses manques. Sans prétention de mener des actions spectaculaires et sans investissements importants, il s'agit de soutenir, encourager et donner des moyens minimes mais efficaces en appui à ceux qui sur place doivent gérer les insuffisances du système et y faire face.

Dans chacun des 5 pays africains, l'originalité du programme réside dans la création de comités de pilotage autonomes. Ils constituent un réseau national d'acteurs qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble auparavant. Ces comités (COPIL) ont également en charge la gestion de fonds destinés à réaliser dans le cadre du programme des objectifs spécifiques, adaptés aux réalités du pays. Les COPIL doivent distribuer et gérer ces fonds.

Cette action nationale n'efface en rien les partenariats préalables entre associations nationales et associations françaises, pas plus qu'elle ne limite les échanges inter africains.

Le programme fait l'objet d'une évaluation indépendante permettant d'envisager la suite des activités à la fin de l'année 2010. De nouvelles formes de gouvernance sont envisagées afin d'associer d'avantage les acteurs de terrain dans les pays aux décisions et aux choix d'avenir.

Les participants au programme sont convaincus que c'est à travers l'engagement et l'action de tous que les choses changeront. Aucune structure n'a la réponse ni la solution qui permettra d'atteindre les Objectifs du Millénaire. C'est par une vision partagée et réaliste que des propositions concrètes sont faites et testées sur le terrain.

A travers quatre thématiques transversales (petite enfance, éducation de base, éducation non-formelle et renforcement des capacités des acteurs), les associations africaines et françaises engagées se proposent de contribuer à répondre aux Objectifs du Millénaire de Dakar 2000 :

1. accompagner les politiques et programmes nationaux de réforme de l'éducation ;
2. renforcer l'autonomie et les capacités d'interventions collectives et individuelles des partenaires du Sud à travers la mise en place et le développement d'actions de terrain concertées ;
3. favoriser les échanges réguliers de pratiques et d'expériences ;
4. travailler en réseau autour de valeurs communes et partagées, tout en reconnaissant à chacun de ses membres ses spécificités et ses particularités.

Renseignements sur le site de SOLIDARITE LAIQUE :
<http://www.solidarite-laique.asso.fr>

Comités de pilotage

	Organisation chef de file	Personnes contacts
Bénin	Conseil des Activités Educatives du Bénin (CAEB) 3 bis rue Delcassé B.P. 1484 Porto-Novo	<u>Président Comité Bénin</u> : Paul Loko (CAEB) - caeb@leland.bj <u>Secrétaire permanent</u> : Emmanuel Togbe - tommanuel200@yahoo.fr
Burkina Faso	Syndicat National des Enseignants Africains du Burkina (SNEAB)	<u>Président Comité Burkina Faso</u> : Jean Kafando - jeankafando@yahoo.fr
France	Solidarité Laïque 22 rue Corvisart 75013 Paris Tel : (33) (0)1 45 35 13 13	<u>Président Comité France</u> : Francis Barbe - francis.barbe@snuipp.fr <u>Coordinatrice Générale</u> : Nawal Besri - nbesri@solidarite-laique.asso.fr
Mali	Syndicat National de l'Education et de la Culture (SNEC) BP 1316 Bourse du travail Bamako Tel : (223) 673 86 36 / 611 29 00	<u>Président Comité Mali</u> : Famoro keita (SNEC) - famorokeita@yahoo.fr <u>Secrétaire permanent</u> : Ibrahim Diawara - ibrahim8685@yahoo.fr <u>Administrateur</u> : Yacouba Dembélé - fenapeem@yahoo.fr <u>Organisateur</u> : Cheick Salah (CEMEA Mali) - cemeamali@yahoo.fr
Niger	Syndicat National des Enseignants du Niger (SNEN) BP 576 Niamey Tel : (227) 96 97 61 83	<u>Président Comité Niger</u> : Issa kassoum (SNEM) - issa_kassoum@yahoo.fr <u>Secrétaire permanent</u> : Oumarou Aliou - chilien2004@yahoo.fr <u>Organisateur</u> : Sayouba Halidou (Scouts du Niger) - sayoubala@yahoo.fr
Sénégal	Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active du Sénégal (CEMEAS) B.P. 29068 - Dakar Yoff	<u>Président Comité Sénégal</u> : Mama Sow (CEMEAS) - lamsow@yahoo.fr <u>Secrétaire permanente</u> : Rama Thiam - rama6259@yahoo.fr <u>Organisateur</u> : Ibrahim Fall (EEDS) - iboufall100@yahoo.fr

Partenaires africains

Bénin

- AJE (Association Jeunesse Emergence), AVP (Abeilles Volontaires du Progrès), CAEB (Conseil des Activités Educatives du Bénin), CRABID (Centre de Recherche et d'Appui aux Initiatives de Base pour un Développement Durable), FENAPEB (Fédération des Associations de Parents d'Elèves), GERED (Groupe d'Etude et de Recherche sur l'Environnement et le Développement, JSF-Bénin (Jeunesse Sans Frontières-Bénin), Scoutisme Béninois, UNAPET-FP (Union Nationale des Parents d'élèves des Etablissements d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle).

- Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire (MEPS), Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP).

Burkina Faso

- ABE (Association Belle Enfance), ABOLA (Association Burkinabé pour les Œuvres Laïques), ABSF (Association Burkinabé pour la Scolarisation des Filles), Association DIKOSON, ADPO (Association pour le Développement de Pô), Association FIIMBA, AJAS (Association des Jeunes Alphabétisés de Safané), ASEPT (Association pour le Soutien à l'Education Pour Tous), ASF (Association SI-RAYIRI Formation), ASSODEC (Association Solidaire pour le Développement de l'Ecole), Association Tegawende, CBS (Comité Baoré Solidarité), CEMEAB (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active du Burkina Faso), CNAPEP (Conseil National des Associations de Parents d'Elèves du Primaire), Groupement féminin IDAANI-LAMA, Syndicat National des Enseignants Africains du Burkina Faso (SNEA-B), Syndicat National des Enseignants du Secondaire et du Supérieur (SNESS).

- Ministère de l'Action Sociale, Ministère de l'Education de Base.

Mali

- Alliance Club Torokorobougou, ADEPS (Association pour le Développement et la Promotion de l'Education Préscolaire et Sociale), Association des femmes Badegnaso, AFSB (Association pour la Formation des Servantes Saisonnnières de Bamako), Association pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes filles (AISP), Centre DJIGIYA BON, CEMEAM (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active du Mali), CPCD (Comité de Pilotage de la Commune du Diombuxu), FENAPEEM (Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves et Etudiants du Mali), SNEC (Syndicat National de l'Education et de la Culture), Village S.O.S Sanankoroba.

- DNEB (Direction Nationale de l'Education de Base)

- Collectivités Territoriales: Cercle de Kayes.

Niger

- ADEN (Association pour la Défense des Enfants du Niger), Association Hed Tamat, ANPDHMS (Association Nigérienne pour la Promotion des Droits Humains en Milieu Scolaire), Association de Parents d'Elèves de la région d'Agadez, APEQ (Action Pour une Education de Qualité), EIP/Niger (Ecole Instrument de la Paix/Niger), Fondei Ma Bori, ONPPE (Organisation Nigérienne pour la Promotion de la Prime Enfance), Scouts du Niger, SNEN (Syndicat National des Enseignants du Niger), SYNAJECS (Syndicat National des Agents de la Jeunesse, de la Culture et des Sports).

- Inspection de l'Enseignement de Base d'Agadez, Ministère de l'Enseignement de Base, Ministère de la Formation Professionnelle et Technique, Ministère de la Promotion de la Femme.

Sénégal

- ABEC (Association pour le Bien Etre Communautaire de Pire), Association des Relais Polyvalents Jappoo, ASEM (Association Sénégalaise pour l'Ecole Moderne), CEMEAS (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active du Sénégal), Centre Ressources Pikine, Club UNESCO, Comité de Gestion de l'Ecole de Nguendar, CORIPH (Conseil pour la Réadaptation et l'Intégration des Personnes Handicapées), Comité de suivi de la ville de Khandane, Deggo, EEDS (Eclaireuses et Eclaireurs du Sénégal), FENAPES (Fédération des Associations de Parents d'Elèves et d'Etudiants du Sénégal), Image et vie, Less Beel, PROMOPOP (Association pour la Promotion des Populations), REDEC (Réseau des Enseignants pour le Développement de l'Education et de la Culture).

- Ministère de l'Enseignement de Base.

- Collectivités Territoriales: Commune urbaine de Yeumbeul Nord.

Partenaires français

CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active), EEDF (Eclaireuses Eclaireurs De France), FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques), Fédération Léo Lagrange, FRANCAS, GREF (Groupement des Retraités Educateurs sans Frontière), ICEM (Institut Coopératif de l'Ecole Moderne), Ligue de l'Enseignement, OMEP (Organisation Mondiale pour l'Education Préscolaire), SGEN-CFDT (Syndicat Général de l'Éducation Nationale–Confédération Française Démocratique du Travail), SNUIP (Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles), UNSA Education (Union Nationale des Syndicats Autonomes).

Bénin

Agence française de développement
Boulevard de France 01
BP 38 Cotonou
(229) 21 31 35 80 / 45 81 / 34 53

Ambassade de France au Bénin
Avenue Jean-Paul II
BP 966 Cotonou
(229) 21 30 02 25 – 21 30 02 26

Burkina Faso

Agence française de développement
52, avenue de la Nation 01
BP 529 Ouagadougou
(226) 50 30 60 92

Ambassade de France au Burkina Faso
Avenue du Trésor
BP 504 Ouagadougou
(226) 50 49 66 66

France

Agence française de développement
5, rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12
(33) (0)1 53 44 31 31

Ministère des affaires étrangères français
37, Quai d'Orsay
75351 Paris
(33) (0)1 43 17 53 53

Mali

Agence française de développement
Quinzambougou - Route de Sotuba
BP 32 Bamako
(223) 221 28 42 - 221 49 96 - 221 47 05

Ambassade de France au Mali
Square Patrice Lumumba
BP 17 Bamako
(223) 44 97 57 57

Niger

Agence française de développement
203, avenue du Gountou-Yéna
BP 212 Niamey
(227) 20 72 33 93

Ambassade de France au Niger
Route de Tondibia
12090 Niamey
(227) 20 72 24 31/32/33

Sénégal

Agence française de développement
15, avenue Nelson Mandela
BP 475 Dakar
(221) 3 38 49 19 99

Ambassade de France au Sénégal
1, rue El Hadji Amadou Assane Ndoye
BP 4035 Dakar
(221) 3 38 39 51 00

Les Objectifs du Millénaire Pour le Développement et les engagements pris pour l'éducation de base

A Jomtien en Thaïlande, en mars 1990, lors de la Conférence mondiale sur l'Éducation Pour Tous, le constat a été fait que plus de 100 millions d'enfants n'avaient pas accès à une éducation de base et que 960 millions d'adultes étaient analphabètes. La communauté internationale, rappelant que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme affirme que *«toute personne a droit à l'éducation»*, adoptait une «Déclaration Mondiale sur l'Éducation Pour Tous, pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux».

Il a été constaté lors du Forum de Dakar, en avril 2000, que des progrès importants avaient été réalisés dans la décennie, mais qu'ils étaient insuffisants, particulièrement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, pour atteindre l'Éducation Pour Tous (EPT).

Six objectifs principaux à atteindre en 2015, ont alors été énoncés:

- **Agir pour la protection et l'éducation de la petite enfance.**
- **Assurer l'enseignement primaire de façon universelle.**
- **Répondre aux besoins d'apprentissage tout au long de la vie des jeunes et des adultes.**
- **Améliorer de 50 % le niveau d'alphabétisation des adultes et notamment celui des femmes.**
- **Atteindre l'équité en genre.**
- **Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation.**

Pour atteindre ces objectifs, les différents acteurs ont été invités à s'engager, les gouvernements des pays du Sud en augmentant la part de l'éducation dans leur budget, les organismes internationaux en doublant au minimum d'ici 2015 leur soutien technique et financier : *« aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressource »*. Les ONG et la société civile ont été incitées à se mobiliser et à centrer leur action sur le développement de l'éducation.

Deux de ces objectifs (l'éducation primaire universelle et l'équité en genre) sont repris dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement adoptés par 189 nations en septembre 2000.

L'impact de l'éducation sur le développement est important puisque *«...lorsqu'il y a un pourcentage plus élevé de mères ayant reçu une éducation primaire ou secondaire, on assiste à une réduction du taux de mortalité infantile et les parents ayant fréquenté l'école ont des enfants mieux nourris. L'alphabétisme des parents joue aussi sur la fréquentation scolaire des enfants et l'éducation a un effet positif sur la prévention du VIH et accroît les probabilités de trouver un emploi décent. »* (ONU rapport OMD 2009)

Comment la situation a-t-elle évolué depuis 2000 ?

Des progrès continuent à être enregistrés. En Afrique subsaharienne, le taux net de scolarisation (voir glossaire, p 52) est passé de 58% en 2000 à 74% en 2007, toutefois c'est dans cette région que vivait la même année, la moitié des 72 millions d'enfants non scolarisés dans le monde. Dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, Burkina Faso, Mali et Niger, il y a plus d'un million d'enfants non scolarisés.



© Michel Mendiboure

L'objectif de la scolarisation primaire universelle paraît difficile à atteindre d'ici 2015.

Si les états africains continuent leurs efforts, le manque d'équité est souvent la règle dans la répartition des moyens. Ainsi au Sénégal en attribuant plus de moyens au post-primaire (secondaire et universitaire), c'est 44% du budget de l'éducation nationale qui est attribué aux familles les plus riches représentant 10% de la population.

De la même façon la France, l'Allemagne et le Japon attribuent d'avantage de moyens au post-primaire.

Dans le contexte de crise, la communauté des donateurs ne respecte pas les engagements pris en 2000. Le dernier rapport mondial de suivi sur l'EPT de l'UNESCO constate que l'aide internationale stagne depuis 2004 et chute depuis 2007 et que les pays riches gonflent artificiellement le montant de l'aide consentie. Selon ce rapport, 16 milliards de dollars par an seraient nécessaires pour atteindre l'objectif (soit 2% des fonds engagés en 2009 par les Etats-Unis et la Grande Bretagne pour secourir les 4 plus grandes banques). La promesse, faite par la France en 2002, d'atteindre une aide de 0,7% de son PNB avant 2012 n'est pas tenue, pire, elle est passée de 0,49% en 2006 à 0,39% aujourd'hui.

La société civile continue ses efforts même dans des conditions difficiles, mais c'est aux Etats du Nord comme du Sud de prendre leurs responsabilités afin de respecter leurs engagements.

Bénin

- Superficie : 114 763 km²
- Population : 8 791 832 habitants
- Population vivant avec moins de 1\$ / jour : 31% (1990-2005)*
- PIB / habitants (PPA) **: 1500 \$ (2007)
- Croissance démographique : 3% (2005-2010)
- Taux de fécondité : 5,49 (2009)
- Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) : 51% (2000-2006)
- Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) : 53,1% (2007)
- Espérance de vie scolaire *** : 8 ans (2006)
- Dépenses publiques d'éducation (voir glossaire, p 52) :
 - en pourcentage du PNB : 4,4% (2006)
 - en pourcentage des dépenses publiques totales : 17% (2006)
- Le Bénin fait partie des pays du « Fast Track » depuis 2007. (voir glossaire, p 52)

* les données se réfèrent à l'année la plus récente disponible au cours de la période spécifiée.
** Parité de Pouvoir d'Achat : prend en compte les différents coûts de la vie entre les pays.
*** nombre probable d'années dans l'enseignement formel du primaire au supérieur.

Source : Rapport mondial de suivi sur l'EPT (Education Pour Tous), 2009
Site : statistiques mondiales

Le Bénin est un pays démocratique et politiquement stable depuis la « Conférence nationale des forces vives en février 1990 ».

Le système éducatif béninois comprend 5 sous-secteurs : l'enseignement maternel, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire général, l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

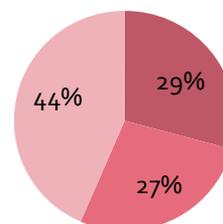
En 2004, le Plan National d'Action pour l'Education Pour Tous (PAN/EPT) au Bénin a été adopté par le Conseil des Ministres. Ce plan donne les grandes orientations afin que tous les enfants accèdent à la scolarisation à l'horizon 2015. Un Plan Décennal de Développement de l'Education (PDDSE 2006/2015) prenant en compte le PAN/EPT, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le cadre stratégique de réduction de la pauvreté et la vision nationale du Bénin à l'horizon 2025, a été élaboré pour mieux gérer l'accès, l'équité, la qualité, la performance et le financement du système éducatif. L'enseignement maternel a connu une dynamisation à partir de 2000 :

- Réouverture de la direction de l'enseignement maternel.
- Création d'une école de formation initiale des enseignants de l'école maternelle (2008).
- Création d'au moins une école maternelle par arrondissement.
- Elaboration d'un programme officiel d'activités pour ce sous secteur.

L'enseignement primaire souffre d'une pénurie d'enseignants qualifiés.

Répartition des enseignants en 2005 sur un total de 23 270

- Enseignants communautaires reversés en 2008 dans la fonction publique sans qualification professionnelle
- Agents contractuels de l'Etat
- Agents permanents de l'Etat



Les enseignants communautaires sont recrutés et rémunérés par les Associations de Parents d'Elèves (APE) au sein des communautés pour pallier l'absence de recrutement par l'Etat. Ce sont des personnes lettrées ou des diplômés sans emploi généralement sans les qualifications professionnelles requises et de niveaux d'instruction variés (Brevet, BAC ou sans diplôme).

Pourcentage d'enseignants qualifiés



Cette diminution du niveau de qualification des enseignants affecte la performance des écoliers. L'Etat, avec des partenaires techniques et financiers, organise des formations de qualification des enseignants. Le diagnostic a révélé un taux d'achèvement de 65% et un taux d'abandon de 10,72 % en 2009 (voir glossaire, p 52). Ce qui reste à améliorer.

L'Etat béninois a pris des mesures salutaires afin d'améliorer le taux d'achèvement du cycle primaire.

En la matière on peut retenir :

- l'ouverture de cantines scolaires principalement dans les zones rurales ;
- la gratuité de l'enseignement maternel et primaire depuis octobre 2006 ;
- l'élaboration d'un programme quinquennal pour la promotion de la scolarisation des filles (2010 / 2015) ;
- l'institution de la limitation du redoublement par cycle ;
- l'élaboration et l'édition de manuels scolaires adaptés aux réalités du Bénin ;
- la construction de 2000 salles de classe en matériaux définitifs ;
- la réouverture des écoles normales d'instituteurs ;
- la dotation des écoles en mobilier et en matériel didactique.

L'enseignement privé occupe une place importante dans la scolarisation au Bénin. Mais il est contrôlé sur le plan pédagogique par l'Etat.

Chiffres sur l'évolution du système éducatif au Bénin

		2002	2005	2009
Taux bruts de scolarisation	Garçons	103	105	113,5
	Filles	76	84	104,5
	Moyenne	90	95	109
Taux nets de scolarisation	Garçons	39,5	85	91,8
	Filles	24	69	85,2
	Moyenne	51	77	88,6
Préscolaire moyenne		ND	5	8
Taux d'abandon	Garçons	8	13,3	10,2
	Filles	9	14,8	11,4
	Moyenne	8,5	13,9	10,7
Taux de redoublement	Garçons	21,5	16,7	13,2
	Filles	22,3	17,4	13,6
	Moyenne	21,9	17	13,4
Taux d'achèvement	Garçons	58	66	72,6
	Filles	32	42	56,8
	Moyenne	45	54	65
Ratio	Elèves / maîtres	55	50	ND
	Elèves / tables	ND	ND	ND
	Elèves / manuels de lecture	ND	ND	1,1
	Elèves / manuels de maths	ND	ND	1,2

Sources : Ministère des Enseignements Maternel et Primaire du Bénin

ND : Non Disponible

Burkina Faso

- Superficie : 274 200 km²
- Population : 14 017 262 habitants
- Population vivant avec moins de 1\$ / jour : 27% (2005-2010) *
- PIB / habitants (PPA) ** : 1200 \$ (2008)
- Croissance démographique : 2,9% (2005-2010)
- Taux de fécondité : 6,2 (2009)
- Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) : 34% (2000-2006)
- Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) : 28,7% (2007)
- Espérance de vie scolaire *** : 5 ans (2006)
- Dépenses publiques d'éducation (voir glossaire, p 52) :
 - en pourcentage du PNB : 4,2% (2006)
 - en pourcentage des dépenses publiques totales : 15% (2006)
- Le Burkina Faso fait partie des pays du « Fast Track » depuis 2002. (voir glossaire, p 52)
- Population d'enfants de 6 à 12 ans : 4 062 298

* les données se réfèrent à l'année la plus récente disponible au cours de la période spécifiée.
** Parité de Pouvoir d'Achat : prend en compte les différents coûts de la vie entre les pays.
*** nombre probable d'années dans l'enseignement formel du primaire au supérieur.

Source : Rapport mondial de suivi sur l'EPT (Education Pour Tous), 2009
Site : statistiques mondiales

L'éducation de base comporte :

- Le préscolaire
- Le primaire
- Le post-primaire
- Le secteur non formel

Pour relever les nombreux défis de l'éducation (taux de scolarisation, taux d'alphabétisation, parité

homme/femme, etc.), le Ministère de l'éducation de base et de l'alphabétisation a élaboré et mis en œuvre depuis 2001 un Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB).

Les objectifs poursuivis par le PDDEB sont entre autres :

- accroître l'offre d'éducation de base et réduire les disparités entre genres, entre régions géographiques et entre les situations socioéconomiques des élèves,
- améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'éducation de base,
- promouvoir l'alphabétisation ainsi que de nouvelles formules d'éducation alternatives.

Dans la mise en œuvre de ce plan, l'Etat a pris plusieurs mesures importantes dont la promotion des langues nationales (écoles bilingues, centres d'éducation de base non formelle), la gratuité des manuels scolaires, la discrimination positive (parité filles/garçons dans les recrutements et la prise en charge de la cotisation des filles à leur inscription à l'école), le recrutement de 3000 enseignants par an, la promotion des cantines.

L'Etat burkinabé dans sa politique du « faire faire » accorde une place importante au secteur privé.

Le système éducatif burkinabé connaît des formules alternatives telles les classes à double flux, les classes multigrades, les écoles satellites, etc. (voir glossaire, p 52). Ces formules participent à l'élévation du taux brut de scolarisation (voir glossaire, p 52) qui est de 72,4% en 2008.

Le ratio élèves/maître est de 53 au niveau national mais ce chiffre cache certaines disparités. En effet, dans les centres urbains, on observe des écoles dont les classes comptent plus de 150 élèves pour un maître.

Le gouvernement projette d'atteindre un taux de scolarisation de 75% en 2015 et 100% en 2020.

Toutes les mesures prises ont contribué à rehausser les indicateurs de l'éducation. Cependant les résultats restent en deçà des prévisions de l'Education Pour Tous en 2015. En effet le budget alloué à l'éducation est de 17% alors qu'il devrait être de 20%. Par ailleurs l'éducation de la petite enfance demeure très faible avec une part importante du secteur privé.

Malgré les efforts faits pour développer la scolarisation, celle-ci reste encore faible, notamment en milieu rural, et spécialement pour les filles, selon les résultats du recensement général de la population de décembre 2006.

Taux net de scolarisation au primaire (6-12 ans) par sexe et selon le milieu de résidence :

- Pour l'ensemble du pays : 48,4 %
- En milieu urbain : 90,9 %
- En milieu rural : 39,7 %
- Pour les filles en milieu rural : 35,5 %

Chiffres sur l'évolution du système éducatif au Burkina Faso

		2000	2003	2007
Taux bruts de scolarisation	Garçons	48,9	57,9	77,9
	Filles	36,2	46,3	67,7
	Moyenne	42,6	52,1	72,8
Taux nets de scolarisation	Garçons	41	42,3	62
	Filles	28,9	32	54
	Moyenne	35	37,3	58
Précolaire moyenne		1,1	1,3	2,8
Taux d'abandon	Garçons	ND	32,3	ND
	Filles	ND	28,7	ND
	Moyenne	45,1	30,8	ND
Taux de redoublement	Garçons	17,5	13,2	10,6
	Filles	17,7	12,8	10,5
	Moyenne	17,6	13	10,5
Taux d'achèvement	Garçons	ND	ND	51,1
	Filles	ND	ND	30,3
	Moyenne	ND	ND	40,7
Ratio	Elèves / maîtres	52,1	52,1	55,3
	Elèves / tables	ND	ND	ND
	Elèves / manuel de lecture	ND	ND	1,13
	Elèves / manuel de maths	ND	ND	1,15

Sources : Ministère de l'éducation de base et de l'alphabétisation du Burkina Faso, Direction des études et de la planification. Rapports mondiaux de suivi sur l'Education Pour Tous de l'Unesco de 2005, 2007, 2010

ND : Non Disponible

- Superficie : 1 241 283 km²
- Population : 13 millions d'habitants
- Population vivant avec moins de 1\$ / jour : 36% (2005-2010)*
- PIB / habitants (PPA) ** : 1200 \$ (2008)
- Croissance démographique : 3 % (2005-2010)
- Taux de fécondité : 6,6 (2005-2010)
- Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) : 29% (2000-2006)
- Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) : 26,2% (2006)
- Espérance de vie scolaire *** : 7 ans (2006)
- Dépenses publiques d'éducation (voir glossaire, p 52) :
 - en pourcentage du PNB : 4,4% (2006)
 - en pourcentage des dépenses publiques totales : 17% (2006)
- Le Mali fait partie des pays du « Fast Track » depuis 2006. (voir glossaire, p 52)

* les données se réfèrent à l'année la plus récente disponible au cours de la période spécifiée.

** Parité de Pouvoir d'Achat : prend en compte les différents coûts de la vie entre les pays.

*** nombre probable d'années dans l'enseignement formel du primaire au supérieur.

Sources : Rapport mondial de suivi sur l'EPT (Education Pour Tous), 2009
Site : statistiques mondiales

Le taux de scolarisation au Mali est de 7% au lendemain de son indépendance. Le pays s'engage dès 1962 dans un processus de réforme de son éducation. Un ensemble de stratégies et de pratiques sont mises en œuvre. L'enseignement fondamental constitue la base de la pyramide scolaire au regard de ses missions, de la tranche d'âge concernée, du volume des investissements dans les infrastructures, dans les équipements et dans le personnel enseignant.

L'enseignement fondamental au Mali est initialement constitué de deux cycles. Un premier cycle de six ans et un second de trois ans.

Le PRODEC (Programme Décennal de Développement de l'Education)¹ procède actuellement à une restructuration de l'enseignement fondamental en un bloc unique de 9 ans. Les neuf premières années de la pyramide scolaire devront assurer le minimum éducatif nécessaire à la poursuite des études et à l'acquisition des compétences indispensables à l'insertion socioprofessionnelle.

L'enseignement fondamental partage les objectifs assignés à l'éducation de base (voir glossaire, p 52) en assurant un minimum éducatif : savoir lire, écrire, calculer et acquérir des habiletés permettant aux jeunes ou de s'insérer dans la vie active ou de poursuivre leurs études.

Les objectifs quantitatifs

La réalisation de ces objectifs passe par la réalisation des étapes suivantes :

- la scolarisation universelle en mettant l'accent sur la parité ;
- le développement des infrastructures et leur équipement conduisant à la diminution du nombre d'élèves par maître grâce au recrutement d'enseignants en nombre suffisant ;
- le développement des cantines scolaires.

¹ En 1996, face aux faiblesses de son système éducatif, le Mali décide de mettre en place un programme pluriannuel. En 1999 est validé avec la Banque mondiale le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) qui fixe comme objectif d'atteindre un taux brut de scolarisation de 95% au premier cycle de l'enseignement fondamental à l'horizon 2010. Plusieurs axes prioritaires sont définis tel que : une éducation de base de qualité pour tous, une politique soutenue de formation des enseignants, une politique de financement soutenue, rationnelle et s'inscrivant dans la décentralisation.

Les objectifs qualitatifs

L'amélioration de la qualité passe par celle du rendement interne et externe du système. Ces objectifs visent à :

- la réduction du taux de redoublement et d'abandon ;
- la dotation des écoles en matériel de qualité : matériel didactique, manuels scolaire, etc. ;
- l'amélioration de l'encadrement pédagogique par le développement de l'encadrement de proximité ;

- l'introduction des langues nationales dans les apprentissages ;
- la conception et la mise en œuvre d'un curriculum fondé sur l'approche par les compétences ;
- l'amélioration du suivi grâce à l'évaluation ;
- la révision des programmes d'enseignement.

Chiffres sur l'évolution du système éducatif au Mali

		2000	2003	2007
Taux bruts de scolarisation	Garçons	72	77,9	87,5
	Filles	50	56,4	68
	Moyenne	61	67	77,8
Taux nets de scolarisation	Garçons	ND	51,1	70
	Filles	ND	43,2	56
	Moyenne	ND	47,2	63
Précolaire moyenne		1,6	1,7	ND
Taux d'abandon	Garçons	20,6	13,1	10,5
	Filles	30,6	27,3	12,8
	Moyenne	24,8	15,4	11,7
Taux de redoublement	Garçons	ND	ND	ND
	Filles	ND	ND	ND
	Moyenne	18,5	19,8	15,2
Taux d'achèvement	Garçons	79,4	84	75
	Filles	69,4	74	70
	Moyenne	75,2	80	73
Ratio	Elèves / maîtres	79	58	52
	Elèves / tables	2	2	3
	Elèves / manuel de lecture	2	2	2
	Elèves / manuel de maths	ND	2,4	1,2

Sources : Ministère de l'éducation du Mali
Rapports mondiaux de suivi sur l'Education Pour Tous de l'Unesco de 2005, 2007, 2010

ND : Non Disponible

- Superficie : 1 267 000 km²
- Population : 14,7 millions d'habitants
- Population vivant avec moins de 1\$ / jour : 61% (1990-2005)*
- PIB / habitants (PPA) **: 700 \$ (2008)
- Croissance démographique : 3,5% (2005-2010)
- Taux de fécondité : 7,75 (2009)
- Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) : 38% (2000-2006)
- Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) : 28,7% (2005)
- Espérance de vie scolaire *** : 4 ans (2006)
- Dépenses publiques d'éducation (voir glossaire, p 52) :
 - en pourcentage du PNB : 3,3% (2006)
 - en pourcentage des dépenses publiques totales : 18% (2006)

* les données se réfèrent à l'année la plus récente disponible au cours de la période spécifiée.
** Parité de Pouvoir d'Achat : prend en compte les différents coûts de la vie entre les pays.
*** nombre probable d'années dans l'enseignement formel du primaire au supérieur.

Source : Rapport mondial de suivi sur l'EPT (Education Pour Tous), 2009
Site : statistiques mondiales

La première école a vu le jour sur le territoire du Niger en 1858. Il a fallu attendre 1951 pour que l'inspecteur d'académie Yves Allemart commence la réforme du système éducatif nigérien. En 1984, les nouveaux programmes scolaires ont été introduits. En 1998, la Loi d'orientation du système éducatif nigérien a été mise en œuvre.

En 2000, à Bamako, le Niger a bénéficié de l'Initiative Pays Pauvre Très Endetté puis du « Fast track initiative» (voir glossaire, p 52) en 2002 et de la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement de l'Education (PDDE) la même année qui traduisait les six objectifs de Dakar à travers les trois composantes (accès, qualité et développement institutionnel).

Pour réussir et atteindre les objectifs de l'Education Pour Tous, le Niger a planifié de :

- recruter 88 000 nouveaux enseignants ;
- construire et équiper chaque année plus de 1000 classes ;
- refondre les curricula (voir glossaire, p 52) ;
- doter les élèves de manuels scolaires en français et en mathématiques ;
- généraliser l'enseignement jusque là effectué en français, en langues nationales.

Même si le ratio élèves/maître s'est amélioré aujourd'hui, il cache des disparités selon le milieu, les écoles à cycles incomplets, les périodes de l'année (congés de maternité ou de maladie) et selon les zones urbaines à fortes concentrations de population ou les zones rurales. La part du budget de l'Etat pour l'éducation, bien qu'en progression, n'a pas encore atteint les 24% du budget national.

En 2007, l'Etat a mis fin à la loi sur la retraite anticipée qui avait pour but de diminuer le nombre d'enseignants. Il a fait passer la formation des enseignants de 45 jours à 1 an, puis à 2 ans dans les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI) et a créé deux ENI supplémentaires en plus des cinq existantes.

L'Etat envisage par ailleurs :

- le remplacement progressif des classes paillotes par des préfabriqués d'ici 2012,
- le recrutement des enseignants contractuels à la fonction publique et le rehaussement des salaires des enseignants,
- le maintien des filles enceintes à l'école et la gratuité de l'éducation même au préscolaire,
- la décentralisation de la gestion de l'école avec l'institutionnalisation des Comités de Gestion.

Les actions de la société civile active en matière d'éducation ont entraîné son implication dans le comité national de suivi de l'Education Pour Tous et au Conseil National de l'Education. Ses actions ont également permis la création de 590 écoles bilingues et la transcription de cinq langues nationales.

Chiffres sur l'évolution du système éducatif au Niger

Préscolaire : %

		2000	2006	2009
Taux bruts de scolarisation	Garçons	1,38	1,49	2,70
	Filles	0,86	0,97	1,9
	Moyenne	1	1,2	2,3

Ratio éducateur/ élèves : 1/31

Primaire : %

		2000	2006	2009
Taux bruts de scolarisation	Garçons	40	62	77
	Filles	28	42	58,6
	Moyenne	36	55	64,4
Taux d'admission	Garçons	48	65	88
	Filles	39	49	76
	Moyenne	47	59	84
Préscolaire moyenne		1	1,2	2,3
Taux d'abandon	Garçons	15,9	13,7	11,3
	Filles	18,3	15,6	12,9
	Moyenne	17,2	14,7	12,1
Taux de redoublement	Garçons	10,5	7,6	5,5
	Filles	13	9,1	5,8
	Moyenne	12	8,5	5,7
Taux d'achèvement	Garçons	30	48	57
	Filles	24	32	38
	Moyenne	27	40	48
Ratio	Elèves/maître	75	47	39
	Maîtres/inspecteur	609	405	372
	Maîtres/conseillers pédagogiques	325	218	150
	Elèves/manuel de lecture	ND	ND	1,4
	Elèves/manuel de maths	ND	ND	1,7

- Superficie : 196 723 km²
- Population : 11 658 000 habitants
- Population vivant avec moins de 1\$ / jour : 17% (2005-2010)*
- PIB / habitants (PPA) ** : 1600 \$ (2008)
- Croissance démographique : 2,5% (2005-2010)
- Taux de fécondité : 4,95 (2009)
- Taux d’alphabétisation des jeunes (15-24 ans) : 51% (2000-2006)
- Taux d’alphabétisation des adultes (15 ans et plus) : 42,6% (2007)
- Espérance de vie scolaire *** : 7 ans (2006)
- Dépenses publiques d’éducation (voir glossaire, p 52) :
 - en pourcentage du PNB : 5% (2006)
 - en pourcentage des dépenses publiques totales : 26% (2006)
- Le Sénégal fait partie des pays du « Fast Track » depuis 2007. (voir glossaire, p 52)

* les données se réfèrent à l’année la plus récente disponible au cours de la période spécifiée.

** Parité de Pouvoir d’Achat : prend en compte les différents coûts de la vie entre les pays.

*** nombre probable d’années dans l’enseignement formel du primaire au supérieur.

Sources : Rapport mondial de suivi sur l’EPT (Education Pour Tous), 2009
Site : statistiques mondiales

Population d’enfants de 7 à 12 ans :

- 1 648 537 soit 18,34% de la population totale en 1999.

- 1 795 169 soit 16,37% de la population totale en 2007.

Ces données montrent que la population pouvant être scolarisée a connu un taux d’accroissement de l’ordre de 1,77% en moyenne par an. La population en âge d’entrer à l’école est passée de 282 282 enfants en 1999 à 296 718 enfants en 2007, soit un taux d’accroissement de 0,63%. Par rapport à la population totale, la part des enfants âgés de 7 ans est passée de 3,14% en 1999 à 2,71% en 2007.

Depuis 2000, suite au Forum de Dakar, le Sénégal, à l’instar de certains pays africains, s’est lancé dans un programme appelé PDEF (Programme Décennal de l’Education et de la Formation). Ce programme a comme axes fondamentaux l’accès à l’éducation, la qualité et la gestion.

L’allocation budgétaire de l’éducation augmente au fil des ans, mais les ressources qui atteignent les écoles disparaissent en partie dans le circuit.

L’initiative du Président de la République, M. Abdoulaye Wade, appelée « Case des Tout-petits » a permis à des milliers d’enfants entre 0 et 6 ans issus de familles pauvres d’accéder à l’éducation pré-primaire. Dans ces lieux les enfants sont encadrés par des animateurs polyvalents issus du village et chargés d’améliorer non seulement leur éducation mais également leur santé et leur alimentation.

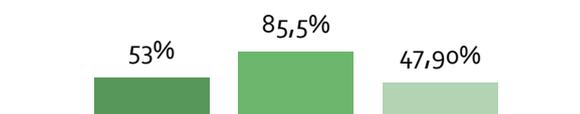
La question du niveau de l’éducation et de la qualité de l’alphabétisation reste un grand défi. En effet, dans l’article 1 de la Constitution du 7 janvier 2001, « le français est la langue officielle du Sénégal. Les langues nationales sont : le diola, le malinké, le pular, le sérère, le soninké, le wolof et toute autre langue nationale qui sera codifiée. » Le problème de la langue d’apprentissage se pose alors.

La présence d'infrastructures complémentaires dans les écoles sénégalaises

Les écoles dotées d'infrastructures complémentaires sont plus attractives. Cela permet d'augmenter le taux de scolarisation. Au Sénégal trop peu d'écoles disposent d'infrastructures de base permettant aux enfants d'étudier dans de bonnes conditions.

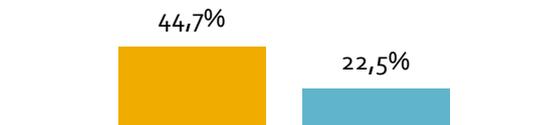
Présence de latrines dans les écoles publiques en 2008

- écoles disposant de latrines
- écoles disposant de latrines en zones urbaines
- écoles disposant de latrines en zones rurales



Eau et électricité dans les écoles publiques en 2008

- eau
- électricité



Présence de cantines scolaires dans les écoles

- 2007
- 2008



L'organisation pédagogique des classes au niveau public

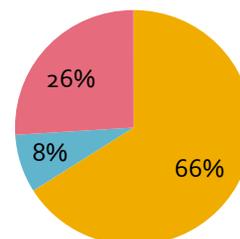
Classes à double-flux : elles accueillent plusieurs groupes d'élèves à des horaires différents dans la journée. Cette modalité d'enseignement résulte principalement d'un manque d'enseignants ou de salles de classe.

Classes multigrades : elles regroupent dans une même salle plusieurs niveaux avec des élèves d'âges différents sous la direction d'un seul maître.

Classes uniques : elles regroupent tous les niveaux dans une même classe.

Objectif de répartition des classes pour 2010

- flux unique
- double-flux
- multigrade



La répartition du personnel révèle un certain nombre de problèmes

Une grande partie du corps enseignant est composé de maîtres volontaires et de contractuels souvent peu qualifiés. Ceux-ci sont recrutés lorsqu'ils ont un niveau brevet.

Effectifs enseignants

- Volontaires
- Maîtres contractuels
- Fonctionnaires



Pourcentage de femmes dans le personnel enseignant :

En 2007 : 27%

En 2008 : 28%

Part du privé à l'effort de scolarisation :

En 2008 : 13,3% du total

Qu'en est-il de l'efficacité du système ?

Sur 100 enfants scolarisés en 2008 : 7,9% redoublent et 10,9% sont sortis du système éducatif en cours d'année. Ces performances montrent que l'on est loin de l'objectif maximum de 5% fixé pour les taux de redoublement et d'abandon (voir glossaire, p 52) en 2010 par le PDEF.

Ce taux passe de 4% dans les CI (classes d'initiation) à 17,21% au CM2. Les plus forts taux d'abandon sont notés en classe de CM2, CM1 et dans les CI.

L'accès des filles à l'enseignement primaire a augmenté mais la parité n'est pas encore atteinte.

Chiffres sur l'évolution du système éducatif au Sénégal

		2000	2003	2007
Taux bruts de scolarisation	Garçons	ND	79,3	88,5
	Filles	ND	75,8	86,8
	Moyenne	71,6	77,6	87,6
Taux nets de scolarisation	Garçons	61,2	60,8	72
	Filles	54,5	53,4	72
	Moyenne	57,9	57,1	72
Préscolaire moyenne		2,7 ₍₁₉₉₈₎	ND	30
Taux d'abandon	Garçons	37,6	27,1	ND
	Filles	44,4	28,6	ND
	Moyenne	40,9	27,8	10,9
Taux de redoublement	Garçons	13,7	13,1	10,8
	Filles	13,6	12,8	10,5
	Moyenne	13,7	12,9	10,6
Taux d'achèvement	Garçons	62,4	66	ND
	Filles	55,6	62	ND
	Moyenne	59,1	64	58,4
Ratio	Elèves/maître	57	43	34
	Elèves/manuel CI-CP	ND	ND	1,5
	Elèves/manuel CE1-CE2	ND	ND	2,3
	Elèves/manuel CM1-CM2	ND	ND	2,5

Sources : Ministère de l'éducation du Sénégal
Rapports mondiaux de suivi sur l'Education Pour Tous de l'Unesco de 2005, 2007, 2010

ND : Non Disponible

	Bénin			Burkina Faso			Mali			Niger			Sénégal			
	2001	2004	2007	2001	2004	2007	2001	2004	2007	2001	2004	2007	2001	2004	2007	
Taux bruts de scolarisation	Garçons	122,2	111	105	50,9	59	76	65	71	92	47,4	52	61	79	78	84
	Fillles	86	86	87	36,2	47	66	48,9	56	74	32,4	37	46	71,5	74	84
	Moyenne	104,1	99	96	43,6	53	71	57	64	83	40	45	53	75,3	76	84
Taux nets de scolarisation	Garçons	84,4	93	87	41	46	62	ND	50	70	40,7	46	51	61,2	68	72
	Fillles	58,1	72	73	28,9	35	54	ND	43	56	27,5	32	38	54,5	64	72
	Moyenne	71,3	83	80	35	40	58	ND	46	63	34,2	39	45	57,9	66	72
Précolaire moyenne		6,2	4	6	1,1	1	3	1,6	2	3	1,3	1	2	3,3	6	9
	Garçons	ND	36,2	ND	ND	32,3	ND	20,6	13,1	ND	33,4	29,9	ND	37,6	27,1	ND
	Fillles	ND	38,1	ND	ND	28,7	ND	30,6	27,3	ND	37,2	32,2	ND	44,4	28,6	ND
Taux d'abandon	Moyenne	ND	36,9	ND	45,1	30,8	ND	24,8	15,4	ND	35	30,8	ND	40,9	27,8	ND
	Garçons	20,1	23	7,9	17,5	13,2	10,6	19	18,7	16,7	8,5	5,1	4,8	13,7	13,1	10,8
	Fillles	20,1	23,2	7,8	17,7	12,8	10,5	19,7	19,3	17,3	8,8	5,5	5,1	13,6	12,8	10,5
Taux de redoublement	Moyenne	20,1	23,1	7,8	17,6	13	10,5	19,3	19	17	8,6	5,3	4,9	13,7	12,9	10,6
	Garçons	ND	48	67	ND	68	68	79,4	84	75	66,6	61	72	62,4	66	54
	Fillles	ND	44	63	ND	70	71	69,4	74	70	62,8	58	67	55,6	62	53
Taux d'achèvement	Moyenne	ND	46	65	54,9	69	69	75,2	80	73	65	60	70	59,1	64	53
	Elèves / maîtres	53	52	44	47	49	49	56	52	52	41	44	40	49	43	34

L'accès à l'éducation



© Michel Mendiboure

Améliorer l'accès à l'éducation

L'état des lieux de la première partie permet de constater les mêmes problèmes dans les systèmes scolaires des 5 pays du PRODÈRE-AO :

- **la faiblesse du préscolaire ;**
- **le manque de salles de classe, de mobilier et de matériel ;**
- **des maîtres peu formés et en nombre insuffisant entraînant des effectifs pléthoriques dans les classes ;**
- **un fort taux d'analphabétisme chez les adultes ;**
- **de fortes disparités entre zones rurales et zones urbaines ;**
- **l'absence de structures d'accueil pour les enfants handicapés ;**
- **l'insuffisance de formations technologiques et professionnelles.**

Les gouvernements ont fait le choix de privilégier l'accès à l'école pour le plus grand nombre d'enfants. Ce choix a été relayé par la société civile et les ONG afin de sensibiliser les familles à l'importance de la scolarisation pour leurs enfants, par l'intermédiaire de campagnes d'information, d'accompagnements ou par la mise en place de parrainages par exemple.

Aussi la demande d'écoles s'est accrue, mais n'a pas été accompagnée de moyens suffisants, ni pour faire face aux besoins en infrastructures, ni pour recruter des enseignants qualifiés. Volontaires d'éducation, contractuels, vacataires ou enseignants communautaires intégrés à l'éducation nationale selon les pays, ils ont en commun un faible niveau de formation initiale, peu ou pas de formation pédagogique et un niveau de rémunération proche du seuil de pauvreté, ne leur permettant pas de subvenir aux besoins d'une famille. Ils doivent souvent avoir un autre emploi pour compléter ce revenu et sont couramment envoyés sur les postes les plus difficiles, dans les zones les plus reculées et difficiles d'accès.



© Michel Mendiboure



Cette baisse du niveau de qualification lors du recrutement a permis d'augmenter l'effectif des enseignants de 25%, mais, dans la même période, l'effectif des enfants « scolarisables » augmentait, lui de 36%. En Afrique subsaharienne le nombre d'enfants en âge d'être au primaire augmente d'au moins 2% par an et on estime qu'il faudrait doubler le nombre d'enseignants d'ici 2020 pour atteindre la Scolarisation Primaire Universelle.

Actuellement, les classes de 100 à 150 élèves dans les banlieues des grandes villes, les écoles trop lointaines ou encore ne disposant pas de tous les cycles en milieu rural, les enseignants insuffisamment formés, entraînent une baisse de la qualité de l'enseignement. Cette baisse engendre pour beaucoup d'enfants des niveaux trop faibles dans les matières de base, à l'issue du primaire, pour pérenniser les apprentissages, mais entraîne également un taux d'abandon très important en cours de scolarité.

Des progrès ont été accomplis pour l'accès à la scolarisation mais le défi de la qualité de l'éducation qui passe par le maintien des enfants à l'école afin de leur garantir des apprentissages de base durables doit être relevé. C'est pour cela que les participants du groupe Education de Base se sont attachés à étudier les causes de la déperdition scolaire dans les 6 pays du PRODRE-AO et à mettre en commun les bonnes pratiques qui permettent d'y remédier.

Les aides à la scolarisation au Bénin

Au Bénin, le taux d'admission (voir glossaire, p 52) est encore bien en dessous des 100%. Ce phénomène est dû à plusieurs facteurs, nous pouvons citer entre autres le taux élevé de redoublement et surtout le coût des contributions scolaires. En effet, les familles, en raison des 2000 Francs CFA, à 5000 Francs CFA à payer pour inscrire leurs enfants à l'école, ne scolarisent souvent qu'un enfant sur deux, et face à deux enfants de sexe différent, inscrivent tout simplement le garçon au détriment de la fille. Cela empêche beaucoup d'enfants de jouir de leur droit à l'éducation, alors que la Constitution du Bénin de 1990 et la Loi d'orientation de l'éducation nationale de 2003 ont prescrit la gratuité progressive de l'éducation grâce à l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (voir glossaire, p 52).



© Michel Mendiboure

C'est en octobre 2006 que la dite gratuité est devenue une réalité pour les enseignements en maternelle et primaire. Ce fut une véritable révolution dans le système éducatif qui a permis à 150 000 enfants supplémentaires d'avoir accès à l'enseignement.

L'évolution importante des effectifs scolaires qui ont progressé de plus de 200% dans certaines écoles primaires a entraîné de nombreux problèmes : insuffisance d'enseignants, d'infrastructures, de matériel didactique, etc.

Lors du discours d'ouverture de l'atelier de travail de l'Initiative pour l'abolition des frais de scolarité à Cotonou le 29 juin 2009, le ministre de l'Enseignement maternel et primaire, M. Félicien Chabi Zacharie a affirmé que son pays était aujourd'hui confronté à une pénurie aussi bien d'enseignants que de fournitures. « **Nous avons actuellement besoin de 6000 enseignants pour s'occuper des écoliers du pays** » a-t-il déclaré.

Pour résoudre un tant soit peu ces difficultés, des mesures d'accompagnement ont été prises :

- la construction de salles de classe préfabriquées ;
- la construction de 2000 salles de classe en matériaux définitifs sur un besoin de 6000 ;
- le reversement de 10 041 enseignants communautaires (voir glossaire, p 52) dans la fonction publique avec un programme de formation dans le but de leur donner une qualification commune ;
- la dotation des écoles en fournitures : bancs, manuels scolaires, etc.

Ces décisions constituent à n'en point douter une aide jamais égalée à la scolarisation au Bénin. Mais il reste aujourd'hui à assurer la qualité de l'enseignement.

Les parrainages d'enfants par des enfants: l'expérience de Nguidjilogne au Sénégal

Un système de parrainage original a été mis en place à Nguidjilogne, par le Président du REDEC² également directeur d'un établissement scolaire. Il s'agit pour un enfant s'inscrivant au cours d'initiation de se faire parrainer par un enfant de CE2 ou CM1. Le parrain suit alors les performances du nouvel inscrit et sert de lien entre sa famille et le maître. L'expérience vécue a porté ses fruits et les écoles de Matam et des environs se sont montrées très intéressées par la démarche.

Le REDEC prévoit différentes étapes nécessaires à la mise en place d'un tel parrainage :

PROCEDURES	REMARQUES
Partager l'idée avec tous les enseignants de l'équipe pédagogique pour avoir une adhésion collective et individuelle.	Eviter toutes formes de discrimination auprès des enseignants. Chaque enseignant a son mot à dire.
Organiser une réunion d'information et d'explication de l'initiative avec la communauté (parents et élèves) pour la validation sociale.	Veiller à ce que les invitations parviennent à temps pour enregistrer une grande présence.
Etablir un compte-rendu qui sera envoyé à l'Inspecteur Départemental pour la validation institutionnelle.	L'autorité doit toujours être informée des initiatives dans l'école.
S'engager sans attendre et prévoir des moments d'évaluation à mi-parcours pour les recadrages éventuels.	Il se pourrait que les binômes parrains/parrainés ne fonctionnent pas. Reconfigurer les liens.

² Réseau des Enseignants pour le Développement de l'Education et de la Culture.

1. Quelques aspects du parrainage

Aspect sociocognitif : L'élève apprend mieux par son pair avec qui il peut exprimer son désaccord sans crainte et son incompréhension sans complexe. Ce qui n'est pas évident dans la relation élève/maître. Cependant l'intervention du parrain doit, en amont, être bien orientée par le maître qui cerne les besoins les plus urgents du parrainé.

Aspect psychoaffectif : Le binôme parrain /parrainé est un prétexte de sociabilité, le parrain y apprend l'entraide et affirme ses compétences pédagogiques qui ne sont pas seulement le monopole du maître.

Le parrainé y développe son sens de l'écoute, de la solidarité et apprend à agir avec les autres.

2. Rôles du parrain dans la vie scolaire

Le parrain est une personne à valoriser dans toutes les occasions qui ponctuent la vie scolaire. Ainsi, lors de la Campagne de Recrutement, un objectif planifié est fixé avec les différents parrains (qui connaissent bien le milieu et leurs frères et sœurs) à la décharge de l'équipe pédagogique qui s'en chargeait habituellement.

En ce qui concerne les visites à domicile, le parrain de l'enfant absent ou souffrant est toujours encadré par la délégation des enseignants.

Chaque fin d'année, les meilleurs élèves sont décorés. Quelque soit le cas, ils sont décorés en binôme car le parrainage est l'aboutissement d'un travail collectif. Voilà une occasion pertinente d'acquisition de l'esprit d'équipe et de l'aptitude à la décentration.

Les mères éducatrices au Burkina Faso

Les Associations des Mères Educatrices (AME) rassemblent des mères et des tuteurs ayant leurs enfants dans une même école.

Elles ont été créées pour permettre aux femmes de participer pleinement à la vie scolaire de leurs enfants et des filles en particulier.

Les premières AME ont été initiées en 1992 par Mr Saïdou Ouedraogo, alors Directeur Provincial de l'Enseignement de Base de La Sissili. L'idée d'organiser les mères des écoliers en Association des Mères d'Elèves est née d'une part à partir de l'observation des taux très faibles de scolarisation et de réussite des filles dans la région, mais également suite au constat que les rares femmes qui assistaient aux réunions de parents d'élèves étaient passives, refusaient les postes de responsabilité dans les bureaux des Associations des Parents d'Elèves (APE) et ne s'impliquaient pas dans les prises de décisions.



© Michel Mendiboure

Cette idée a été mise en place dans une deuxième province en 1994. Puis, l'expérience ayant donné des résultats très satisfaisants, les autorités du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation l'ont institutionnalisée à partir de janvier 1997 sur toute

l'étendue du territoire burkinabé avec la dénomination d'Association des Mères Educatrices.



© Michel Mendiboure

Ce changement de nom s'explique par le fait que les AME sont composées des mères et tuteurs des élèves comme au départ, mais elles sont aussi ouvertes aux femmes volontaires et sympathisantes s'intéressant à la vie de l'école. La philosophie demeure la même cependant, permettre aux mères éducatrices de conjuguer leurs efforts au sein d'un cadre organisationnel démocratique qui garantisse leur pleine participation à l'éducation de leurs enfants et des filles en particulier. L'association a une existence légale avec un récépissé et un bureau élu tous les deux ans.

Les associations de mères éducatrices existent dans le préscolaire et le primaire.

Toute mère est membre de droit de l'association à partir du moment où elle a un enfant inscrit dans l'école.

Exemples d'actions menées par les AME pour l'accès, le maintien et la réussite des filles à l'école:

- les mères éducatrices mènent des actions de sensibilisation et d'information : débats, réunions dans les écoles, théâtres forums, campagnes et porte à porte dans les communautés.
- elles participent à la commission de recrutement des nouveaux élèves.
- elles suivent régulièrement la fréquentation et le travail scolaire des enfants.
- elles s'entretiennent avec les élèves filles sur leur situation, les conséquences de la déperdition et la réussite scolaire.
- elles s'organisent en équipes pour identifier les élèves absents par classe et rechercher les causes de ces absences, en collaboration avec les directeurs d'écoles. Ce suivi a été soutenu par l'attribution à chaque AME, par le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Education, d'une bicyclette facilitant les déplacements.
- elles organisent des travaux de salubrité, d'assainissement du cadre scolaire : propreté des locaux, des latrines, de la cour, des abords, ramassage des ordures.
- elles soutiennent la cantine scolaire par les travaux d'entretien, l'apport de vivres, de bois, de condiments, de légumes frais, etc.
- elles mènent des activités génératrices de revenus (maraîchage, fabrication de beurre de karité).
- elles prennent part aux grandes décisions qui concernent l'école.

Les mères éducatrices comprennent désormais le bien-fondé de la scolarisation et de celle des filles en particulier. Pour les aider à réussir, elles organisent le temps des filles à la maison afin qu'elles ne soient pas surchargées par les travaux ménagers.

Elles ne laissent plus les familles retirer les filles de l'école pour les donner précocement et de force en mariage, pratique qui était courante, il y a quelques années.

Elles font preuve d'une grande disponibilité et d'une rapidité d'intervention.

Les AME existent dans les écoles, aux niveaux provincial et national. Signalons qu'il existe, au Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, une Direction de la Promotion de l'Education des Filles qui fait un travail remarquable. Cette structure a des représentants dans toutes les Directions Provinciales de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation qui collaborent étroitement avec les mères éducatrices. Cette reconnaissance officielle et cette valorisation leur donnent une grande efficacité.

Enfin, l'existence de ces Associations des Mères Educatrices a sensibilisé les mères de familles à l'importance de l'alphabétisation pour elles-mêmes afin de mieux suivre la scolarité de leurs enfants. Cela les encourage à suivre des cours et entreprendre des formations (ces formations sont appuyées par l'UNICEF notamment).

L'accès à l'école par les cantines scolaires au Mali

Les cantines scolaires sont essentielles pour améliorer le taux de scolarisation et la qualité de l'éducation en Afrique, mais elles sont encore très peu développées. Au-delà du manque de volonté politique et de moyens financiers, l'implication du personnel éducatif et des citoyens fait également défaut.

Dans les pays du PRODERE-AO, le constat est accablant, il n'existe en effet que très peu de cantines scolaires dans les écoles primaires. Pourtant, pourvoir au déjeuner des enfants permet non seulement d'augmenter la fréquentation des écoles, de réduire les taux d'abandon, d'améliorer les taux d'achèvement (voir glossaire, p 52) mais c'est également un élément capital qui permet d'améliorer la qualité de l'éducation. En effet comment demander à un enfant d'être concentré s'il a le ventre vide ?

Pour atteindre l'objectif de la scolarisation universelle, il est nécessaire d'utiliser des stratégies qui permettent d'augmenter rapidement et durablement l'accès à la scolarisation.

Parmi ces stratégies la mise en place de cantines scolaires est primordiale car elle permet d'augmenter la scolarisation, d'assurer l'assiduité des élèves et de prévenir l'abandon scolaire.

Il existe plusieurs sortes de cantines scolaires :

- les cantines endogènes gérées et financées par les parents d'élèves ;
- les cantines de l'ONG Catholic Relief Service ;
- les cantines créées et soutenues par les communautés ;
- les cantines d'Etat.

Dans les pays du PRODERE-AO, différents critères conditionnent la construction d'une cantine scolaire. La priorité est donnée aux écoles des zones rurales, des zones présentant un déficit alimentaire ou un faible taux d'éducation et d'alphabétisation et aux écoles disposant d'un magasin de stockage.

Dans certains pays, l'ouverture de la cantine aux élèves est conditionnée par la distance qui sépare leurs domiciles et l'école. Cette distance doit être de 5 km en moyenne au Mali. Les cantinières sont prises en charge par la communauté et sont souvent également subventionnées par l'Etat.

Dans certaines provinces du Burkina Faso et du Mali, en plus des repas que reçoivent les enfants, une ration supplémentaire de nourriture est accordée aux filles qui la remportent chez elles en guise de compensation à leurs familles qui acceptent de les scolariser.

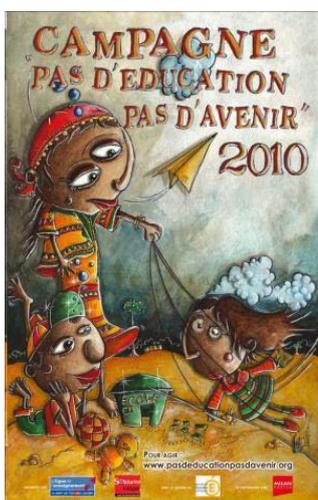
La création de cantines scolaires a permis d'augmenter les taux de scolarisation au Mali. On note ainsi un accroissement de 20% à 30% du nombre d'élèves dans les écoles bénéficiant de cantines. Cet accroissement est de 23% pour les filles et 17% pour les garçons.

Cependant de nombreux problèmes persistent. Beaucoup d'écoles n'ont pas de cantines, les collectivités s'impliquent peu et aucune stratégie de pérennisation et d'intégration des cantines scolaires dans le développement local n'est mise en place. On remarque également une absence de concertation et de coordination entre les intervenants du secteur de l'alimentation scolaire.

Actions des ONG françaises

Certaines ONG françaises contribuent à faire des propositions pour le maintien des élèves dans les systèmes scolaires et d'éducation. Dans le cadre du programme dans lequel ce guide prend sa source, trois projets vont être présentés. Ceux-ci ne sont pas exclusifs et les partenaires des pays africains ont également d'autres partenariats avec d'autres acteurs qui viennent compléter ces actions.

1. La campagne « pas d'éducation pas d'avenir »



Cette campagne a été initiée par la Ligue de l'Enseignement en 1946 (<http://www.laligue.org>).

A l'origine, il s'agissait de collecter des fonds dans les écoles publiques françaises afin de développer des actions de solidarité en

direction d'enfants français ne disposant pas d'assez de moyens pour pouvoir suivre un cursus éducatif harmonieux. Depuis 10 ans, la campagne (anciennement « Quinzaine de l'Ecole Publique ») a été dirigée vers des projets d'appui à la scolarisation pour toutes et tous dans le monde. Au départ destinée à soutenir des actions dans un pays, la campagne s'est orientée vers tous les pays. Les projets sont portés par des associations de terrain dans les pays du Sud, en lien avec des partenaires français.

Les fonds collectés s'élèvent à plus de 1,6 millions d'euros depuis 2002 et permettent de soutenir des microprojets : construction d'écoles dans des zones isolées, construction de latrines pour favoriser l'accès et le maintien des filles, construction de logements pour les enseignants, formations, mise en

place de cantines scolaires, soutien à des projets d'éducation non-formelle...

Une quarantaine de projets sont aidés chaque année dans une vingtaine de pays. Partant de demandes de terrain, c'est un outil formidable, hors des grandes constructions des ONG, pour apporter des solutions concrètes modestes et soutenir des démarches de maintien ou d'accès des enfants aux systèmes d'éducation.

Parmi les nombreux projets soutenus, on peut citer la construction d'un centre d'accueil pour jeunes défavorisés à Gorom Gorom au Mali. Un foyer, une salle de classe, des logements pour les enseignants et les éducateurs et des sanitaires ont notamment été construits en partenariat avec l'association Actions Solidaires de Développement.

Chaque année, un artiste offre l'affiche et le visuel de la campagne. Depuis 2008, des artistes ou des sportifs parrainent la campagne. SANSEVERINO, LES OGRES DE BARBACK et AMADOU et MARIAM sont les parrains de la campagne. En 2010, à l'occasion de la coupe du monde en Afrique du Sud, Jimmy ADJOVI-BOCO footballeur béninois et international a apporté également son soutien.

En 2010, la Ligue de l'Enseignement s'est alliée à Solidarité Laïque pour renforcer et donner plus de visibilité et de surface à la campagne mais aussi pour renforcer les liens entre les projets à soutenir et le PRODERE-AO. Le Ministère de l'Education Nationale français soutient l'initiative et MILAN Presse³ apporte un partenariat d'information.

Site de la campagne :

<http://www.pasdeducationpasdavenir.org>

³ Editions jeune public et éducation.

2. Les parrainages d'enfants

Solidarité Laïque, ONG Française coordonnant le PRODERE-AO, et existant depuis 1956 (<http://www.solidarite-laique.asso.fr>) a développé des programmes de parrainages d'enfants. Ceux-ci sont destinés à soutenir des enfants dans leur scolarité par l'aide financière apportée par une famille ou une personne de France et se font en lien avec des associations membres du PRODERE-AO. Solidarité Laïque ne souhaite pas « faire du chiffre » mais développer des parrainages de qualité, avec un suivi effectif sur le terrain. Les liens avec les associations membres du PRODERE-AO sont la garantie que les parrainages répondent à des besoins et permettent un contrôle sur l'utilité du soutien. Les parrainages se font au Bénin, au Burkina Faso, au Sénégal, et également dans d'autres pays que ceux du PRODERE-AO.

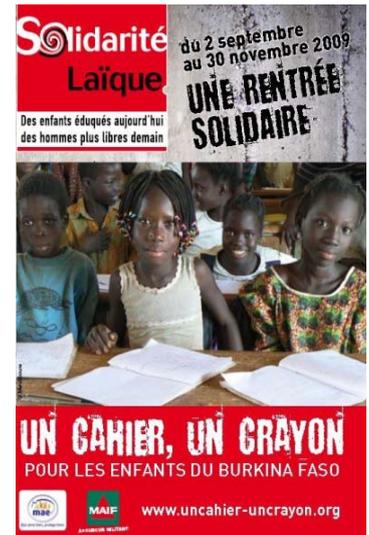
Le principe est simple : une personne ou une famille s'engage à verser une somme fixe chaque mois, servant à financer l'accès et surtout le maintien d'un enfant dans le système scolaire. Les enfants sont obligatoirement dans le besoin (difficultés familiales ou orphelins de père ou de mère). L'argent versé sert à payer les frais d'écolage, l'habillement, le matériel et les transports.



3. La campagne « un cahier, un crayon »

Depuis 2001, Solidarité Laïque, la MAIF⁴ et la MAE⁵ organisent en France à chaque rentrée scolaire l'opération « Un cahier, un crayon ». Cette opération mobilise enfants, parents, enseignants afin de collecter des fournitures scolaires neuves. Ces fournitures (cahiers, crayons, gommes...) sont collectées dans les écoles, les entreprises, les associations par les participants.

Depuis 2001 des centaines de tonnes de matériel scolaire ont été distribuées dans les écoles les plus défavorisées en Afghanistan, au Niger, en Haïti, au Bénin, au Burkina Faso, etc.



La collecte peut être l'occasion pour les enseignants et les parents de sensibiliser les plus jeunes à la solidarité par une leçon, un débat, une réflexion. Réinsérer leur geste dans une opération globale de solidarité et éduquer au développement et à la solidarité internationale est nécessaire pour dépasser la simple collecte de fournitures et répondre au double objectif de cette opération : éveiller à la coopération internationale et interpeller l'opinion publique sur le droit à l'éducation.

Cette campagne avec « Pas d'Éducation, Pas d'avenir ! » crée toute l'année une action d'éducation à la solidarité internationale et au développement en direction de la communauté éducative française.

Rendez-vous sur www.uncahier-uncrayon.org

⁴ Mutuelle Assurance des Instituteurs de France.

⁵ Mutuelle Assurance de l'Éducation.

Plaidoyer en direction des enseignants et des acteurs du système éducatif pour un accès à une éducation de qualité pour tous

Enseignantes, enseignants, travailleuses et travailleurs de l'éducation, un proverbe chinois nous enseigne que « celui qui veut bâtir pour un an plante du riz, celui qui veut bâtir pour cent ans plante un arbre, mais celui qui veut bâtir pour l'avenir éduque le peuple ». Vous avez choisi de bâtir pour la postérité c'est pourquoi vous avez embrassé ce noble métier mais combien ingrat. En effet, comme l'a si bien dit Danton, « **après le pain, l'éducation reste le premier besoin du peuple.** »

Oui, nos nations seront grandes et prospères, non pas parce qu'elles auront à leur tête quelques élites éclairées, mais seulement si leur base repose sur un peuple instruit et éduqué. Et vous êtes les mieux placés pour le savoir, de par le monde et particulièrement en Afrique subsaharienne, des millions d'enfants n'ont toujours pas la chance d'aller à l'école.

Au forum de Dakar en 2000, la communauté internationale s'est engagée pour que, d'ici 2015, chaque pays parvienne à réaliser l'éducation universelle. En dépit des efforts consentis çà et là, le chemin à parcourir pour atteindre cet objectif reste encore long. C'est pourquoi, la société civile que nous sommes se tourne vers vous, car vous êtes un maillon important dans le dispositif qui nous mènera vers cet espoir commun.

Votre sensibilité et votre responsabilité sont grandes dans cette entreprise. Acteurs au plus proche et en contact permanent avec les populations, vous devez agir maintenant. Agissez, ouvrez vos classes, vos écoles à tous ces enfants qui n'ont qu'un seul désir : accéder à une éducation de base.

Nous n'ignorons pas vos conditions de vie et de travail souvent exécrables, mais la cause de l'éducation n'a pas de prix et ne peut être subordonnée à aucune considération. Vous jouez un rôle essentiel dans la promotion de l'éducation. Vous êtes les avocats et les catalyseurs du changement. La société civile est convaincue qu'aucune entreprise éducative d'une telle ampleur n'a de chance d'aboutir sans la participation active et l'implication des enseignants.

En plus de l'accès des enfants à l'école, leur maintien dans le système jusqu'à terme relève d'abord et avant tout de votre responsabilité presque exclusive.

La société civile restera à vos côtés et vous défendra face aux pouvoirs publics, dans votre quête d'un mieux être. Les enfants sont innocents, accueillons les toutes et tous.

Plaidoyer en direction des pouvoirs publics pour l'accès à une éducation de qualité pour tous

Gouvernants, communauté internationale dans son ensemble, l'éducation, en plus d'être un droit fondamental pour l'être humain, est également la condition essentielle du développement durable ainsi que de la paix et de la stabilité à l'intérieur des pays et entre les pays.

Au regard de cette importance de premier ordre, vous vous êtes engagés voici déjà dix ans à assurer pour tous les citoyens et toutes les sociétés la réalisation des buts et objectifs de l'Éducation Pour Tous. Il s'agissait concrètement de faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficultés et ceux appartenant à des minorités ethniques aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme.

2015 c'est dans cinq ans, mais quel est le constat ?

Selon le rapport mondial de suivi sur l'EPT de l'UNESCO de 2010 avec 72 millions d'enfants encore non scolarisés, la diminution des budgets nationaux et des aides internationales, la réalisation de l'enseignement primaire universel pour 2015, est quasiment hors de portée.

Et ceci est particulièrement vrai pour l'Afrique car, malgré une augmentation du taux de scolarisation durant la dernière décennie, cette croissance a ralenti ces dernières années.

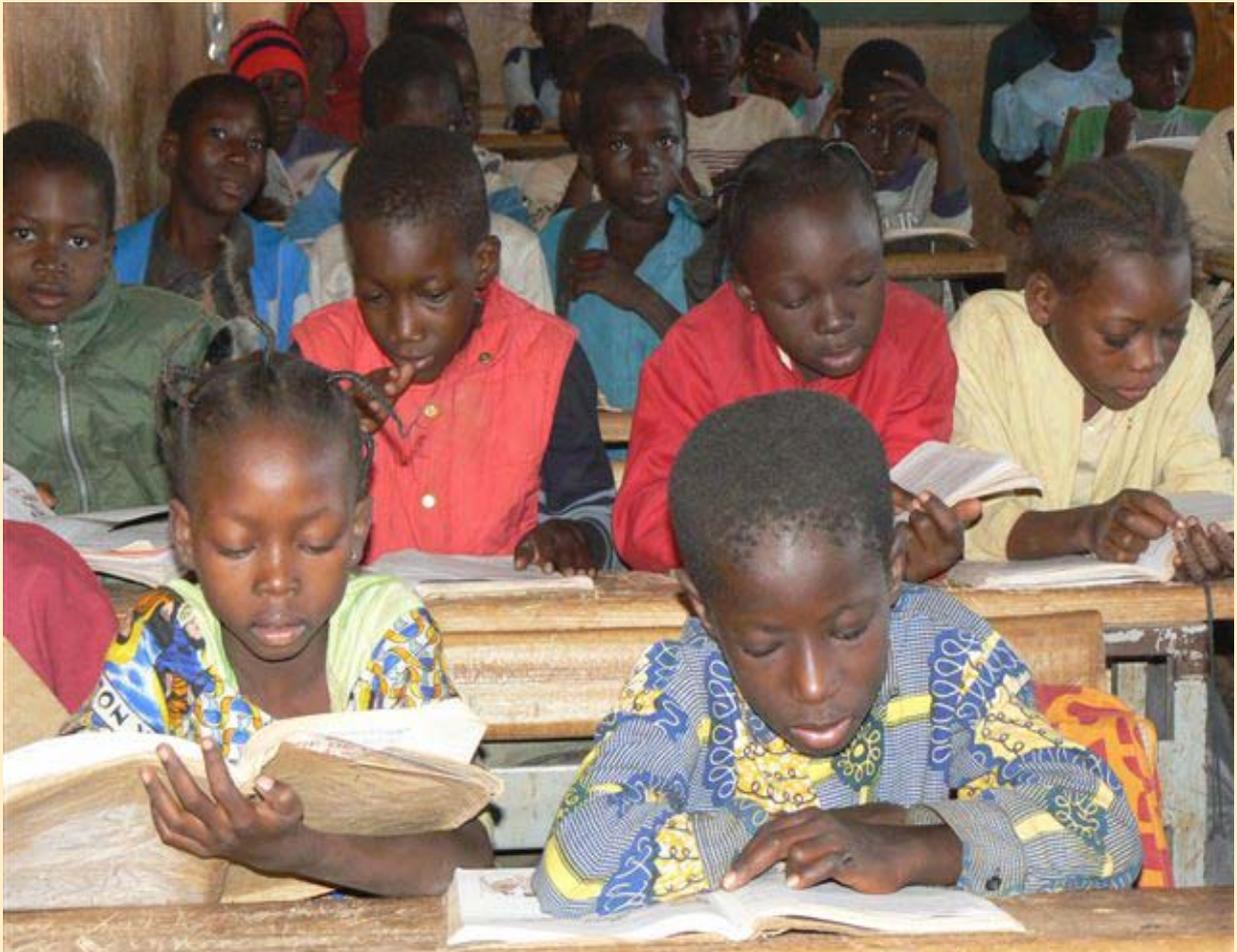
Les taux d'accès au préscolaire pour le Burkina Faso, le Niger, le Bénin, le Sénégal et le Mali oscillent entre 1% et 5%. Les taux bruts de scolarisation (voir glossaire, p 52) vont de 64% pour le Niger à 90,2% pour le Sénégal. Les taux nets de scolarisation (voir glossaire, p 52) sont encore plus faibles. Ces taux cachent par ailleurs des conditions de travail à la fois difficiles pour les enfants comme pour leurs enseignants. En effet, beaucoup de ces élèves travaillent sous des abris précaires (hangars, arbres, tentes etc.). Or, comme cela a été réaffirmé au forum de Dakar, dès la petite enfance et tout au long de leur vie, les apprenants du 21^{ème} siècle auront besoin d'avoir accès à des services éducatifs de grande qualité qui seront adaptés à leurs besoins.

Aussi, en tant que membres actifs de la société civile, notre inquiétude est grande et légitime.

Le président Tabo Mbeki n'avait-il pas raison quand il déclarait lors de la conférence sur « l'éducation pour la renaissance de l'Afrique au 21^{ème} siècle » le 6 décembre 1999, que **« si le siècle prochain doit être celui de l'Afrique, celui du progrès économique et social du peuple africain, marqué par la paix et le développement durable, alors le succès de cette entreprise dépend de la réussite de nos systèmes éducatifs »**. C'est pourquoi rien ne doit être épargné pour atteindre cet idéal. Nous vous invitons donc à tenir vos engagements. Ces engagements sont entre autres de :

- faire des efforts pour que la part de vos budgets consacrée à l'éducation atteigne effectivement les 20% recommandés ;
- revoir la politique de construction des écoles pour les exonérer de certaines taxes et impliquer davantage les populations à la base ;
- faire de la gratuité de l'éducation de base une réalité dans tous les pays ;
- avoir des politiques audacieuses en matière de maîtrise de la démographie pour ne pas annihiler les efforts déjà consentis ;
- renforcer la bonne gouvernance en matière d'éducation, car dans un contexte de rareté des ressources, le gaspillage et la corruption ne sauraient être tolérés.

Le maintien dans le système scolaire



Agir pour le maintien dans le système scolaire

La scolarisation a de fortes incidences sur la santé publique : le fait d'avoir une mère qui a terminé sa scolarité primaire réduit de 22% le risque de retard de croissance d'un enfant. Elle a également des conséquences favorables sur la prévention des maladies endémiques, du paludisme et du VIH ainsi que sur le développement économique et donc sur la diminution de la pauvreté.



© Michel Mendiboure

Il est primordial d'assurer le maintien des élèves dans le système scolaire. Pour être efficace, la scolarité doit être d'au moins 5 à 6 ans, soit un cycle primaire complet.

Dans les 5 pays du programme, sur 10 enfants entrés à l'école, 4 à 6 ne termineront pas le cycle primaire, c'est-à-dire qu'ils n'auront pas acquis les connaissances de base de façon durable. Ces moyennes recouvrent de fortes disparités, en fonction du lieu d'habitation et du niveau social de la famille. Les enfants des familles les plus riches habitant en ville ont 4 à 5 fois plus de chance de faire un cycle primaire complet que les enfants de familles pauvres vivant en zone rurale.



© Nawal Besri

Les causes de l'abandon en cours de scolarité sont multiples. Elles peuvent tout d'abord être sociales, en effet, certaines familles pauvres ne peuvent pas faire face aux frais de scolarité : taxes d'écolage, fournitures scolaires, frais d'uniforme. Cette pauvreté nécessite parfois le travail de l'enfant dans les champs ou à l'atelier. Les abandons sont dus également aux carences en équipement : éloignement de l'école ou écoles à cycle incomplet, manque de cantines, absence de latrines, etc.

Enfin ces causes peuvent être pédagogiques : l'échec scolaire marqué par la faiblesse des acquis et le redoublement décourage l'enfant et la famille et ne justifie plus les efforts consentis. Les taux de redoublement sont importants dans tous les pays.

Certains facteurs touchent plus spécialement le maintien des filles à l'école, elles sont trop souvent l'objet de violences et de harcèlement. Victimes d'abus sexuels, elles abandonnent parfois pour cause de grossesse précoce. L'attitude des enseignants, les modèles stéréotypés véhiculés par les manuels sont aussi causes de découragement.

Des politiques publiques contribuent à réduire les abandons, tel que la construction d'écoles satellites pour rapprocher les classes des lieux d'habitat ou la réduction des frais à la charge des familles. Certaines mesures visent plus spécialement la scolarité des filles comme l'exonération de frais d'écolage, le don de denrées alimentaires aux filles ou la construction de latrines.

Les acteurs de la société civile participent activement à ces efforts. Syndicats enseignants, associations de parents d'élèves (APE), mouvements d'éducation populaire s'engagent auprès des populations par :

- la construction de classes,
- la création et la gestion de cantines endogènes par les APE,
- la création d'écoles communautaires (voir glossaire, p 52) là où l'Etat est déficient,
- l'organisation de formations pour les enseignants et les parents,
- l'organisation d'activités génératrices de revenus pour financer les activités des écoles,
- la participation à la mobilisation des familles en faveur de la scolarisation des enfants et plus particulièrement du maintien des filles à l'école.



© Michel Mendiboure

Le Fail, un soutien aux actions de formation

Le Fonds d'Appui aux Initiatives Locales, mis en place dès le démarrage du programme, vise à renforcer les capacités des partenaires du Sud, à travers le cofinancement d'actions locales amenées à être étendues au niveau national, voire sous-régional. Il permet de cofinancer des actions mises en œuvre par des acteurs de terrain tels que des animateurs et éducateurs socio-éducatifs, des directeurs d'écoles, des maires de communes, des enseignants et des responsables d'associations locales. Ce faisant, cet outil participe pleinement à la responsabilisation et au renforcement des porteurs de projets locaux.

Au Burkina Faso, le Syndicat National des Enseignants Africains du Burkina (SNEAB) a mis en place une formation d'alphabétisation en français en direction d'adultes ayant quitté le système scolaire précocement. Cette action menée dans la province de Nahouri (région Centre-Sud), a impliqué des associations de parents d'élèves et les directions provinciales et régionales de l'enseignement. Elle a concerné 220 adultes dans le but de lutter contre l'analphabétisme et la déperdition scolaire très importante au Burkina Faso. A l'issue de la formation, 27 adultes ont souhaité se présenter au CEPE (Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires) et 22 d'entre eux ont été admis.

Selon Jean Kafando, président du Comité de Pilotage du PRODERE du Burkina Faso, cette expérience a été très intéressante. « Lors d'une mission d'évaluation et d'appui conseil, nous avons visité ces écoles et nous avons vu des adultes dans des classes de cours préparatoire. Une femme nous a confié qu'avec le peu qu'elle a appris elle arrive déjà à suivre le travail de son enfant à l'école. Nous avons vu des militaires, c'est-à-dire des recrues qui se battent pour apprendre le français et qui en sont fiers. Les formateurs font tout leur possible afin de garantir la réussite de ces adultes. Cette action a été félicitée par les autorités municipales de la localité. »

Au Niger, l'Association pour la Défense des Enfants du Niger (ADENI) a mené un atelier de formation aux droits de l'enfant à l'intention d'enseignants responsables des cellules d'animation pédagogique sur les droits des enfants, la justice pour mineurs, la traite et le travail des enfants de la communauté urbaine de Niamey. L'objectif était de contribuer à la promotion et la défense des droits des enfants au Niger en milieu scolaire.

Les participants ont appris notamment à maîtriser l'arsenal juridique national et international en matière de protection de l'enfant et de justice pour mineurs. Mais également à concevoir, exécuter et évaluer des programmes d'action de lutte contre la traite et le travail des enfants.

Les 50 enseignants concernés ont eu ensuite pour mission de diffuser le plus largement possible leurs connaissances dans leurs cellules et auprès des acteurs clés des droits de l'enfant dans le pays. De plus, un cadre permanent de sensibilisation et de formation sur les droits de l'enfant est à présent opérationnel dans les établissements scolaires de l'éducation de base de la communauté urbaine de Niamey.

Au Sénégal, une formation en direction des parents d'élèves s'est tenue au Centre Morgane de l'ASEM à Dagana, au nord du Sénégal les 4, 5 et 6 juin 2009. Cette formation était organisée par l'ASEM (Association Sénégalaise de l'Ecole Moderne), membre du Comité National Sénégal. Les autorités locales et l'éducation nationale ont facilité et soutenu cette rencontre à laquelle ont participé deux inspecteurs dont l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale (IDEN) de Dagana.

Les 45 parents et enseignants venant de 3 régions du Sénégal, Dakar, Louga et Saint-Louis, ont travaillé autour du thème : « Amélioration de la qualité de l'éducation par l'implication des parents d'élèves et des personnes ressources du quartier ou village ».

Les participants se sont répartis en ateliers :

Atelier 1 - *Quelles activités traduisent la participation réelle des parents d'élèves à la vie de l'école ?*

- *Quelles sont les difficultés rencontrées dans l'exercice de vos fonctions ?*

- *Quelles sont les solutions préconisées ?*

Atelier 2 - *Quelles sont vos responsabilités dans les résultats scolaires des enfants ?*

- *Comment comptez-vous vous impliquer dans l'amélioration des apprentissages scolaires ?*

Ces ateliers ont été suivis de réunions plénières pour mettre en commun et discuter. Avant de se séparer les participants ont adopté un plan de suivi :

1/ Tous les représentants des enseignants et des parents d'élèves organiseront une rencontre à laquelle prendront part les parents d'élèves de toutes les écoles représentées.

2/ L'ASEM s'organise pour instaurer des liens entre des différentes structures des écoles participantes pour un meilleur suivi et une mise en réseau.

3/ L'ASEM se propose, pour répondre à la demande de beaucoup de participants, d'élargir la formation pour en faire bénéficier d'autres écoles et d'autres

parents car au-delà des productions d'ateliers les échanges entre parents ont été très riches et très formateurs.



© ASEM

L'ASEM porte un grand intérêt à cette formation et n'a pas hésité à prendre en charge les frais supplémentaires occasionnés par le grand nombre de participants. La demande des parents d'élèves a été très forte.

Le séminaire s'est déroulé en Wolof, la langue nationale.

L'ASEM compte aujourd'hui 400 membres et a impliqué ses huit cellules disséminées dans le pays pour donner des suites pratiques à cette formation principalement dans les écoles où évoluent ses membres.

De 2007 à 2010, l'ASEM a organisé 9 formations réunissant à chaque fois de 30 à 50 participants.

Ces formations ont permis d'aborder de nombreux thèmes tels que la correspondance scolaire, l'individualisation du travail et la pédagogie différenciée, l'enseignement des mathématiques, l'informatique, etc.

Ces formations sont très importantes car elles permettent de palier les insuffisances de la formation initiale des enseignants.

Les aides à la scolarisation au Bénin pour le maintien dans le système scolaire

Dans le cadre du processus de l'Education pour Tous d'ici 2015, l'accès à la scolarisation a été une première grande étape menée avec succès au Bénin. Ainsi le taux de scolarisation depuis 1999 a progressé cinq fois plus vite que dans les années 1990. Plusieurs actions ont été menées et d'autres sont en cours aujourd'hui. Mais un nouveau problème s'est posé, celui du maintien des élèves dans le système scolaire.

Le Conseil des Activités Educatives du Bénin (CAEB) développe des actions pour œuvrer aux côtés du gouvernement.

Une enquête a été menée sur les causes réelles d'abandon de l'école par les élèves. Elle a permis de repérer les causes les plus sérieuses, à savoir :

- l'absence ou l'irrégularité des petits déjeuners de l'écolier ;
- le manque de fournitures scolaires et de tenues scolaires (le kaki et les chaussures de l'école) ;
- les maladies les plus courantes (le paludisme, la diarrhée) ;
- l'absence d'appui pédagogique ;
- l'absence de suivi psychosocial.

Les parrainages d'enfants

En collaboration avec des partenaires ce programme permet d'apporter des aides aux orphelins, aux enfants ayant des parents handicapés moteurs ou fonctionnels sans moyens, et à ceux dont les parents n'ont aucune source de revenus pour des raisons diverses, en vue de les maintenir dans le système scolaire jusqu'à la fin de leur cursus universitaire.

Ces aides prennent en compte les différents problèmes rencontrés par ces enfants.

Ainsi les parrainages permettent :

- le paiement des pensions alimentaires des enfants aux assistantes sociales ;
- la dotation en fournitures scolaires et matériels didactiques ;
- la prise en charge sanitaire ;
- le suivi scolaire et psychosocial ;
- l'organisation des visites aux familles pour se rendre compte des conditions de vie de ces enfants ;
- l'équipement de tous les enfants en tenues kaki, en fournitures scolaires, sacs et chaussures ;
- le paiement de contributions scolaires pour certains enfants et de pensions d'internat pour d'autres.

Même si cette opération est louable, elle reste marginale. En effet seulement 200 enfants par an environ bénéficient de ces aides depuis 1992. Chaque année, une quinzaine de jeunes sortis de l'université et des écoles professionnelles voient leur situation s'améliorer et sont recrutés.

Au Bénin, l'ONG Aide et Action participe aussi à l'aide au maintien des élèves à l'école par son programme d'appui à l'amélioration de la qualité de l'éducation. Elle décerne des prix aux meilleurs élèves pour encourager les autres à mieux travailler. Par ailleurs, elle encourage les parents, notamment les mères desdits meilleurs élèves, à ne pas déscolariser leurs enfants en leur octroyant des pièces de tissu ou des postes de radio par exemple.

Actions pour le maintien des filles dans le système scolaire au Burkina Faso

1. Situation de l'éducation des filles

En partenariat avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), de nombreuses mesures ont été développées par l'Etat pour accélérer la scolarisation des filles.

Les plus significatives sont:

- la création en 1989 d'un service technique chargé de la scolarisation des filles érigé en Direction de la Promotion de l'Education des Filles en 1996. Cette direction prend des initiatives participant à la scolarisation accélérée des filles mais aussi à leur maintien dans le système éducatif.
- l'adoption d'un plan d'action (1995-2000) pour l'éducation des filles qui a permis de porter le taux brut de scolarisation (voir glossaire, p 52) des filles de 28,7% en 1995 à 39,8% en 2000.

En 2008-2009 le taux brut de scolarisation était de 77,2 % pour les garçons et de 67,8 % pour les filles.

- la subvention accordée par l'Etat pour prendre en charge les cotisations des parents d'élèves pour les filles inscrites au CP1.
- la mise en œuvre du Projet BRIGHT 1 (Burkinabé Response to Improve Girls Chances To Succeed) qui soutient l'Association des Mères Educatrices. En mars 2006, le Millenium Challenge Corporation (fonds d'aide américain) a octroyé 12,9 millions de dollars au Burkina Faso dans le cadre du Programme Seuil pour soutenir 10 des 45 provinces ayant les plus faibles taux d'inscription des filles à l'école.

Ce financement a permis la construction effective de 132 complexes scolaires au primaire et l'inscription de plus de 17 164 enfants dont 9 282 filles en 2008-2009.

- les campagnes de sensibilisation et la mobilisation sociale pour l'éducation des filles et des femmes.
- les Plans Intégrés de Communication pour l'accélération de l'éducation des filles et des femmes dans les zones très déficitaires. Cette stratégie consiste à responsabiliser les acteurs locaux et à utiliser tous les canaux de communication pour une sensibilisation de masse et de proximité en faveur de la scolarisation des filles.
- l'organisation de symposiums régionaux pour l'accélération de la scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes.
- le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures communautaires partenaires du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation (MEBA): associations des mères éducatrices, associations de parents d'élèves, comités de gestion, à travers des formations sur leurs rôles et missions, sur la conduite de microprojets et à travers un appui financier pour la mise en œuvre d'Activités Génératrices de Revenus.
- la création de clubs de surveillance pour le maintien, la sécurité et la réussite scolaire des filles.
- le lancement de la campagne « apprendre sans peur » en novembre 2008 par l'ONG Plan qui vise à protéger les enfants contre les abus physiques, sexuels et mentaux.
- la mise en place d'un Conseil national pour la prévention de la violence à l'école.



© Michel Mendiboure

Outre ces mesures, l'Etat exige la parité parfaite dans le recrutement des élèves dans les écoles satellites (voir glossaire, p 52).

Des ONG telles Fawe, Prosad (Programme de Santé et Développement des Droits humains), GTZ, œuvrent également pour l'éducation des filles et des femmes à travers des actions bien perceptibles (octroi de bourses, formations diverses, etc.).

2. Les acquis

Les efforts conjugués de l'Etat et de ses partenaires ont permis au Burkina Faso d'enregistrer des avancées significatives observables à travers :

- le changement perceptible des comportements dans les milieux qui ont bénéficié de ces actions.
- la mobilisation plus importante de la communauté (organisations de la société civile, Partenaires Techniques et Financiers) autour de la question de l'éducation des filles.

- le renforcement du partenariat entre le MEBA et les PTF.
- l'amélioration progressive de l'offre éducative attestée par des indicateurs en hausse:

* **Un indice de parité** (voir glossaire, p 52) tendant vers 1 au niveau de l'enseignement primaire : 0,87 en 2008-2009.

* **Un taux d'achèvement** (voir glossaire, p 52) de 45,6 % pour les garçons et 37,8 % pour les filles en 2008-2009 contre 30 % chez les garçons et 21,55% chez les filles en 1999-2000.

3. Les difficultés

En dépit de tous les efforts fournis, des difficultés persistent. Elles tiennent essentiellement aux nombreuses déperditions d'origines diverses (abandon, exclusion pour insuffisance de rendement) et aux différentes formes de violences en famille et à l'école dont sont victimes les filles (surcharge de corvées domestiques, injures, coups et blessures,

harcèlements sexuels, viol, etc.). C'est pourquoi, les perspectives envisagées mettent l'accent sur la problématique de la protection et du maintien des filles dans le système éducatif.

4. Les perspectives

Les actions de l'Etat pour renforcer et pérenniser les acquis en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (UNICEF, PLAN-BF, Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique) sont:

- la pérennisation de la subvention des cotisations pour les filles inscrites au CPI.
- l'extension des clubs de surveillance pour le maintien et la réussite scolaire des filles.
- l'intensification des actions de renforcement des capacités des structures communautaires partenaires du MEBA (Associations des Mères Educatrices, Associations des Parents d'Elèves, Comités de Gestion).
- la poursuite des actions de plaidoyer et de mobilisation sociale pour l'éducation des filles et des femmes.
- la mise en œuvre du projet BRIGHT 2 pour pérenniser et renforcer les acquis de BRIGHT 1.

- la construction de Maisons Communautaires des Jeunes Filles (MCJF) du post-primaire. Ce projet vise à améliorer l'accès et le maintien des filles au post-primaire en leur offrant après leur Certificat d'Etude Primaire des conditions d'hébergement décentes et sécurisantes. La première MCJF est en cours de réalisation à Manga.
- la mise en œuvre du projet « Filets sociaux » initié suite à la catastrophe naturelle du 1^{er} septembre 2009 dans la région de Ouagadougou. Il s'agit d'un projet d'appui aux Associations des Mères Educatrices et aux Associations de Parents d'Elèves à travers la subvention pour la scolarisation des filles et l'appui pour la réalisation d'activités génératrices de revenus par les mères d'élèves.

Afin de mettre en synergie les différentes interventions pour éviter la dispersion des efforts et renforcer les effets impactant des actions, le MEBA a entamé depuis avril 2009 un processus de négociation sociale pour la mise en place d'un mécanisme de coordination des actions de tous les partenaires actifs dans le domaine de l'éducation des filles et des femmes.



© Michel Mendiboure

L'intégration à l'école des enfants en situation de handicap

Les politiques d'éducation en faveur des enfants en situation de handicap doivent se baser sur leurs droits et pour que l'éducation devienne un vecteur d'inclusion, il faut concevoir des politiques qui rendent l'apprentissage accessible aux plus marginalisés et aux plus vulnérables.

Le respect des droits des personnes handicapées doit être abordé comme un message universel et non comme un élan de solidarité.

L'éducation inclusive est très importante, elle permet d'ouvrir les portes des écoles ordinaires aux enfants en situation de handicap. Elle permet également de relever de nombreux défis à savoir, le respect des droits des enfants, l'égalité des chances, l'amélioration des structures et des conditions de vie.

De manière générale, plusieurs pays ont adopté, signé ou ratifié des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux qui, en dépit de leur caractère général, font référence à l'éducation des enfants à besoins éducatifs spéciaux dont les enfants et adolescents handicapés. L'éducation inclusive lorsqu'elle est pratiquée est surtout le fait de la société civile. On trouve très peu de structures étatiques de prise en charge pour l'éducation des enfants porteurs de handicap.

De nombreux obstacles socioculturels et financiers empêchent la scolarisation des enfants en situation de handicap. Ainsi un enfant handicapé serait incapable d'être autonome et devrait donc de ce fait être pris en charge par des structures spécialisées.

Les structures d'enseignement public ordinaire sont inaccessibles et non adaptées. Il est indispensable d'équiper l'environnement scolaire afin de le rendre

accessible aux enfants en situation de handicap. Les enseignants sont en nombre insuffisant et ceux en activité n'ont pas reçu de formation adéquate leur permettant d'assurer l'accompagnement médico-psychologique qui est nécessaire à ces enfants.

Il faut s'attacher à vaincre les préjugés et les attitudes négatives vis-à-vis des enfants en situation de handicap par la communication, l'information, la sensibilisation et la promotion de l'éducation inclusive au sein des communautés.

On est surtout confronté à un manque de politiques nationales clairement définies et opérationnelles en matière de scolarisation des enfants porteurs de handicap. Les instances législatives ne se mobilisent pas assez, la réglementation existe mais reste perfectible et l'harmonisation avec les instruments internationaux n'est pas totale.

Il est nécessaire de mettre en place un plan d'action pour l'intégration des enfants en situation de handicap dans les structures ordinaires d'enseignement et de créer une entité nationale chargée de la scolarisation de ces enfants.

Il faut également inciter les élus locaux à mettre en place une réglementation locale régissant notamment le travail des professionnels en matière de prise en charge sociale et médicale des enfants porteurs de handicap.

Malgré les difficultés qu'il peut y avoir de conduire une politique concertée entre tous les acteurs l'approche multi sectorielle doit être privilégiée. Ainsi des partenariats et des synergies entre les différents intervenants (Etat, ONG, associations et communautés, partenaires techniques et financiers) devront être créés et développés. Le mouvement associatif étant au cœur de l'enseignement des enfants porteurs de handicap, il doit obligatoirement être appuyé par les pouvoirs publics.

En résumé nous pouvons affirmer que pour la promotion de l'éducation inclusive en respect de l'article 24 de la Convention Internationales sur les Droits des Personnes Handicapées, il est nécessaire d'assurer:

- la mobilisation des familles ;
- la formation adéquate des enseignants afin d'assurer une scolarisation de qualité aux enfants en situation de handicap ;
- la mise à disposition de guides pratiques adaptés aux enfants à besoins éducatifs spéciaux ;
- la ratification de la Convention et du Protocole relatifs aux droits des personnes handicapées par les pays qui ne l'ont pas fait ;
- la dotation des instituts d'éducation spéciale en matériels didactiques et pédagogiques appropriés ;

- l'élaboration et l'adoption d'une politique nationale en matière d'éducation inclusive ;
- l'introduction de modules sur les besoins éducatifs spéciaux dans les programmes de formation des élèves maîtres ;
- la clarification des rôles et des responsabilités de tous les acteurs (Ministère de l'éducation, Ministère du développement social, organisations de personnes handicapées et autres partenaires) intervenant dans le domaine de l'éducation intégratrice pour une meilleure gestion des institutions.
- la prise de dispositions afin que le matériel didactique adapté soit disponible et accessible sur le marché ;
- la mise en place d'une commission devant statuer sur les orientations des élèves handicapés, notamment les élèves handicapés auditifs.



© David Lopez

Les langues d'apprentissage

En Afrique francophone, la dichotomie langue officielle, langue nationale est très pertinente. La langue officielle est une langue étrangère imposée par une domination politique et culturelle, c'est la langue des institutions nationales. La langue nationale est quant à elle une langue parlée par les communautés nationales, elle est orale et porteuse d'identités sociales et culturelles collectives. Le français est la langue officielle dans les cinq pays du PRODERE-AO, celle de son administration et de ses écoles.

Nous savons que dans les systèmes éducatifs de plusieurs pays africains jusque dans les années 1970, seul le français était enseigné dans les écoles. Les enfants n'avaient même pas le droit de parler leurs langues africaines dans la cour de l'école. Il existait à cette époque une fascination de l'écriture et seules les langues écrites avaient le statut de langue. Les autres langues orales, régionales ou communautaires étaient qualifiées de dialecte ou de patois sans aucun prestige. Seules les langues écrites étaient censées avoir une grammaire.

Beaucoup d'intellectuels formés à l'école française pensent, encore de nos jours, que les langues orales africaines n'ont pas de grammaire par manque de livres de référence où le système des règles est explicite. De nombreux auteurs et formateurs en langues nationales ont d'abord été éduqués dans cet esprit et leur formation les préparait à enseigner seulement le français.

Or le français tel qu'il est enseigné a une écriture conventionnelle, une grammaire normative, une orthographe codifiée. Il s'est imposé par l'écrit en ignorant les variétés régionales qui ne préoccupent que les linguistes.

Le système éducatif monolingue tout en français dans ces pays n'arrive pas à scolariser l'ensemble des enfants en âge de l'être. Une trentaine d'années après les indépendances, une enquête réalisée par la CONFEMEN (Conférence des Ministres de l'Éducation Nationale) en 1991 confirme l'échec de la francisation de la société et du système éducatif. Ainsi comme il a été vu précédemment les taux de scolarisation et d'achèvement dans les pays du PRODERE restent insuffisants.

Tous les moyens du système éducatif semblent être mis au service du prestige du français. On peut se demander si les pays peuvent continuer à soutenir des dépenses aussi élevées pour des résultats si dérisoires. En effet, pour trois enfants scolarisés au CP1, seulement un seul enfant aura la chance d'atteindre le niveau CM2. Sur 18 enfants qui entrent au CP1, un seul aura la chance d'accéder à l'enseignement supérieur. Le système scolaire au lieu de former des citoyens pleinement épanouis, semble provoquer un déracinement et une absence d'intégration.

Involontairement les systèmes éducatifs ont contribué à la dévalorisation des cultures et langues africaines des pays francophones, sans pour autant assurer le propre rayonnement de la langue et de la culture française.

Pourtant, il a été démontré de façon incontestable que l'utilisation des langues nationales a dès le début prouvé son efficacité. Les écoles expérimentales au Niger ont fait l'objet d'une série d'évaluations qui ont fait ressortir de nombreux avantages. Ainsi la pratique pédagogique des enseignants bilingues est bien meilleure que celle des enseignants classiques. Les premiers laissent en effet les enfants s'exprimer et prennent en compte leurs

acquis antérieurs, de ce fait les élèves se montrent plus actifs et plus attentifs en classe.

L'enseignement bilingue enracine les élèves dans leurs milieux socioculturels. Par ailleurs, les apprenants bilingues sont efficaces dans le travail matériel.

L'utilisation des langues maternelles contribue à maintenir les filles à l'école car elles ont généralement moins de contact avec le français que les garçons.

Dans plusieurs pays africains membres du PRODERE-AO, l'enseignement bilingue est mis en chantier. Des langues enseignées et expérimentées on peut retenir quelques unes dont: le haoussa, le fulfulde, le wolof, le kiswahili, le moré, le fond, le bambara, etc. Au Niger, depuis 1973, les écoles dites expérimentales des langues nationales ont fait leur chemin et les résultats scolaires ont toujours été excellents et incomparables à ceux de l'école dite traditionnelle.

La présence des langues africaines dans le système scolaire est le seul moyen de favoriser leur promotion. Aujourd'hui une majeure partie de l'élite est hésitante pour plusieurs raisons. Le problème de beaucoup de personnes de l'élite dirigeante et des cadres réside dans le fait qu'ils sont incapables de pratiquer d'une manière acceptable une ou deux langues africaines. Ceci les amène à adopter une attitude d'hostilité vis-à-vis des langues africaines. La fuite en avant consiste à proposer des plans d'alphabétisation des adultes dans les langues nationales. Le système scolaire doit être le creuset naturel pour favoriser la promotion des langues et cultures africaines. Si les systèmes scolaires africains avaient joué leur rôle de scolariser l'ensemble des enfants des pays francophones depuis 1960, la question de son fonctionnement serait sans objet.

Comme le souligne le Pr Raymond Renard « malheureusement le discours officiel a ça et là contribué à entretenir une confusion. La langue est incluse dans la culture. Ainsi de nombreux discours présentent le français comme lieu de rencontre de cultures. Ce qui provoque une fâcheuse conséquence : beaucoup de gens croient que le dialogue de cultures se fait en français. Or nous pensons que les langues sont à la fois produites par des cultures mais sont également des outils privilégiés des cultures. Par conséquent, le respect des langues entraîne de facto le respect et la promotion de cultures et non l'inverse ».

Le Sommet préparatoire de Bamako 2002 sur la Société Mondiale de l'Information recommandait la prise en compte des langues africaines dans le système éducatif pour assurer le développement du continent africain.

Les États Généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne de Libreville ont une fois de plus fait une recommandation sur l'éducation bilingue et le partenariat des langues.

Mais nous constatons les difficultés de mise en application. Toutefois, nous pouvons signaler la présence des langues africaines dans le système éducatif sous diverses formes. À titre d'exemple, au Mali, le Ministère de tutelle s'implique en mettant en place l'éducation bilingue sous l'appellation de pédagogie convergente. Au Burkina Faso, c'est une ONG suisse (OSEO, Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière) qui met en place depuis 1990, l'éducation bilingue. Au Niger après l'expérimentation de l'enseignement bilingue c'est l'ONG SOUTEBA qui développe des outils (matériel didactique,...). Ces exemples illustrent la situation des langues africaines dans les systèmes éducatifs des pays du PRODERE-AO.

Tous les enfants africains ont le droit inaliénable d'aller à l'école et d'apprendre dans leur langue maternelle. Tout effort devrait être fait pour développer les langues africaines à tous les niveaux d'éducation. (Déclaration d'Asmara sur les langues et littératures africaines, Conférence intitulée, *Contre toute attente : Langues et littératures africaines dans le 21ème siècle*, Asmara, Érythrée, 11-17 janvier 2000).

Aussi bien pour des raisons sociales qu'économiques, l'appui à l'enseignement bilingue permettra de poursuivre l'expansion de l'accès à l'éducation de base et de réaliser des progrès considérables dans la satisfaction des besoins éducatifs fondamentaux des populations. En favorisant leur insertion socio-économique, l'éducation bilingue constituera un véritable facteur de réduction de la pauvreté des masses. L'éducation est en effet un des meilleurs outils qui soit pour réduire la pauvreté et les inégalités entre les hommes.

Notre mission au sein du PRODERE-AO dont l'un des objectifs est la lutte contre la pauvreté, prévoit entre autres comme orientations stratégiques, le développement d'une éducation de qualité.



© David Lopez

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) déplorait dans son Rapport annuel trois ans après le forum de Dakar (2003), que dans tout le Sahel, seul la moitié des enfants en âge d'aller à l'école reçoivent une éducation primaire de base. En témoigne la priorité accordée par l'UNICEF à 8 pays de l'Afrique de l'Ouest parmi les 25 pays du monde considérés comme ayant le moins de chance d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation d'ici à 2015, donc d'atteindre l'objectif de l'éducation primaire universelle.

De plus, selon les experts du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), le faible taux de scolarisation et d'alphabétisation de la population est le facteur qui compromet le plus le développement d'un pays. D'où la nécessité d'investir en capitaux, mais également en ressources humaines, donc en éducation, car la jeunesse constitue un potentiel humain des plus importants pour le développement d'un pays.

Face à cette situation et faisant leurs les engagements du millénaire suite au Forum de Dakar (2000) ces pays ont élaboré chacun un Programme Décennal de Développement de l'Éducation pour la période 2003-2015. Mais les Etats n'ont pas engagé les moyens nécessaires pour mener à bien cette politique. Même si dans certains pays des efforts ont été enregistrés concernant l'accès à l'éducation et sa qualité, il n'en demeure pas moins évident que le taux de déperdition scolaire interpelle toutes les consciences.

Le problème du redoublement au Sénégal

Le Sénégal, avec un taux de redoublement de 14% en 2001, n'échappe pas à la tendance observée dans les pays d'Afrique francophone. Les arguments en faveur du redoublement sont particulièrement vigoureux car celui-ci se veut être une réponse à l'échec scolaire.

Dans l'étude effectuée par le Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Conférence des Ministres de l'Education ayant le français en partage (CONFEMEN) sur ce fléau, des interrogations pertinentes ont été soulevées :

1) Le redoublement concerne-t-il essentiellement les élèves en situation d'échec scolaire ?

2) Y a-t-il un lien effectif entre le redoublement et la qualité de l'enseignement ?

3) Y a-t-il un lien entre le redoublement et l'abandon ?

En ce qui concerne le premier point, on observe une incohérence quant aux décisions de redoublement. La proportion des redoublants chez les élèves en difficultés n'excèdent pas 27,6%. Cela signifie donc qu'il y a un peu plus de 72% des élèves ayant les plus faibles résultats qui sont promus.

Par contre, la proportion de redoublants est de 12,3% chez les élèves de niveau intermédiaire et de 4,7% chez les élèves de niveau fort, alors que logiquement cette proportion devrait être nulle. Ainsi, le redoublement ne concerne pas uniquement les élèves en situation d'échec scolaire.

La pratique actuelle du redoublement au Sénégal ne permet pas d'effectuer une sélection rigoureuse des élèves sur la base de leurs acquis scolaires effectifs.

Dans la mesure où la sélection des élèves devant redoubler n'est pas bien faite, le redoublement ne peut être considéré comme un facteur garantissant la qualité globale de l'enseignement primaire.

Le rang de l'élève dans sa classe, indépendamment de son niveau, apparaît comme un facteur clé dans l'explication du redoublement. En effet, l'enseignant évalue chaque élève par rapport à l'ensemble de la classe. Ainsi, un élève de bon niveau qui se retrouve dans une classe de niveau très fort sera classé parmi les derniers et aura une forte probabilité de redoubler. A l'inverse, un élève de niveau faible dans une classe de niveau très faible sera classé parmi les premiers et passera en classe supérieure.

Concernant le deuxième point, c'est-à-dire le lien effectif entre le redoublement et la qualité de l'enseignement, il faudra noter que la perception du redoublement est biaisée puisque l'on compare des élèves redoublants à des non redoublants au sein d'une même classe. Pour qu'une évaluation soit correcte, il faudra savoir dans quelle mesure, à niveau équivalent, des élèves redoublants progressent davantage que ceux qui sont allés en classe supérieure. Les analyses menées sur cette base pour les classes de CP, CE2 et CM1 montrent que le redoublement est inefficace, il a même un effet négatif sur les progressions des élèves en CE2 et CM1.

Les élèves apprennent autant voire plus quand ils vont en classe supérieure plutôt que lorsqu'ils redoublent et ce, indépendamment de leur niveau.

Enfin, il est démontré que l'abandon scolaire est une conséquence du redoublement. En effet, la décision de faire redoubler un élève en CP, plutôt que de le faire passer en classe supérieure, augmente de 11% la probabilité qu'il abandonne un an plus tard.

Dans la mesure où le redoublement a un impact négatif sur le système éducatif, il devient urgent d'agir pour limiter cet impact. La solution passe avant tout par une volonté politique affirmée d'appliquer avec rigueur les mesures administratives existantes telles que le respect du seuil maximal de 10% de redoublants et le non redoublement au sein d'un même sous cycle (CP1-CP2; CE1-CE2; CM1-CM2). Les sous cycles étant complémentaires, c'est au terme des deux années d'un sous-cycle que l'on doit décider du passage d'un élève.

L'application de ces mesures ne pourra pas à elle seule résoudre la problématique complexe du redoublement. D'autres mesures d'accompagnement devraient voir le jour. Les principaux acteurs du système éducatif (enseignants, directeurs et formateurs des Ecoles de Formation des Instituteurs (EFI), inspecteurs et parents d'élèves) doivent être valablement informés, sensibilisés et formés sur cette question. Une large concertation de l'ensemble de la communauté éducative devrait permettre de dégager des réponses afin de minimiser ces redoublements inutiles et de garantir l'accès du plus grand nombre à une éducation de qualité.



© David Lopez

Plaidoyer contre le redoublement à l'intention des enseignants et des acteurs du système scolaire

Le rôle déterminant des acteurs du système scolaire

L'enseignant dans tout système éducatif se veut être le principal garant de l'instauration d'un meilleur apprentissage et de l'amélioration de sa pertinence.

L'importance des acquisitions des enfants est étroitement liée au temps d'apprentissage effectif dans les classes. La pédagogie différenciée développée par les enseignants, la qualité du matériel d'apprentissage pour chaque séance, la mise à disposition de manuels constituent un atout majeur dans la réussite des enseignements. Et tout repose sur l'enseignant, qui est à la base du système éducatif.

Les enseignants que nous sommes, avons donc un rôle très important à jouer.

Qui ne s'est jamais rendu coupable d'une exclusion quelconque d'enfants qui aurait pu être évitée si telle pédagogie avait été utilisée au lieu de telle autre? Question à laquelle il est difficile de répondre. Néanmoins, le mea culpa individuel est absolument nécessaire.

Certes, le manque de formation, la dégradation du niveau de rémunération, l'inadéquation des programmes d'enseignement constituent des obstacles importants à une action efficace.

Qui n'a pas non plus contribué par son manque de volonté, son manque de dévotion pour l'enseignement ou sa démission pure et simple, à rendre le système moins performant?

L'enseignant doit être conscient du rôle déterminant qu'il a à jouer dans la construction de la société.

Œuvrer à réduire les déperditions scolaires par le don de soi au travail et l'attention portée aux enfants dont nous avons la charge, doit être un engagement de chaque enseignant. Cela sera un gage de l'intérêt que nous attachons aux différents pays auxquels nous appartenons et l'assurance d'une éducation pour tous dans la décennie à venir.

Pour terminer, voici une phrase du Premier ministre burkinabé, M. Zongo, qui disait à l'intention des enseignants: « *Chers éducateurs et éducatrices, ayez constamment à l'esprit que vous constituez cette élite sur laquelle toute nation fonde des attentes légitimes car la réussite de votre mission détermine la qualité de ses bâtisseurs de demain.* »

Plaidoyer pour le maintien des élèves à l'école à l'intention des pouvoirs publics et des ONG

La pertinence et l'efficacité d'un système éducatif se mesurent entre autre par le taux très faible de déperditions qu'il produit. Ces déperditions sont le corollaire d'une défaillance ou d'une inadéquation entre les différentes composantes d'un système scolaire.

Avec des taux d'abandon de 14% au Bénin en 2008, de 12% au Niger en 2009, des taux de redoublement de 7,9% au Sénégal en 2008 et de 5,7% au Niger en 2009 (voir glossaire, p 52), les différents systèmes souffrent d'une inefficacité inéluctable.

Le Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base (PDEBB) au Burkina Faso, le Plan Décennal de Développement de l'Éducation (PDDE) au Niger ou le Plan National d'Action pour l'Éducation Pour Tous (PANEPT) au Bénin sont autant de plans de développement des systèmes éducatifs dont toutes les actions tendent à faciliter l'accès à l'école, le maintien dans le système scolaire et à améliorer la qualité de l'éducation. Aussi, des réformes sont adoptées tout azimut dans les pays du Nord, afin d'être au rendez-vous des grands défis pour l'année 2015. On assiste à une refonte des curricula, c'est-à-dire à la réorganisation de la programmation des activités d'apprentissage selon un parcours éducatif. Cela regroupe l'énoncé des finalités, les contenus ainsi que les modalités et moyens d'évaluation des acquis des élèves.

On assiste également à une réorganisation des cycles de formation. Le Burkina Faso, afin d'assurer un cycle complet de formation aux enfants à la base, a rattaché le premier cycle du secondaire au primaire avec un passage automatique dans chaque division.

Mais ces réformes lorsqu'elles ne sont pas correctement appliquées entraînent de nouveaux problèmes.

Ainsi depuis 2002 au Niger et au Burkina Faso, les autorités de l'éducation n'ont pas assuré la refonte des curricula. Or le découpage du cycle primaire en cours, accompagné d'un programme d'enseignement complémentaire qui devrait être l'aboutissement de ces refontes de curricula avec pour conséquence le passage direct dans la même division, se trouve déjà appliqué. Cette précipitation a pour conséquence, l'augmentation des taux de déperditions à la fin de chaque cycle au lieu de les réduire. On a donc l'impression que le système rame à contre courant des objectifs de l'éducation pour tous.

Afin de minimiser ces déperditions scolaires, il est indispensable que les autorités de l'éducation des différents pays veillent à l'achèvement des réformes de curricula et à l'application complète des réformes. A cela doivent impérativement s'ajouter une évaluation objective des systèmes et la réalisation des corrections nécessaires.

Glossaire

Classe en double flux. Classe qui accueille plusieurs groupes d'élèves à des horaires différents dans la journée. Cette modalité d'enseignement résulte principalement d'un manque d'enseignants ou de salles de classe.

Classe multigrade. Classe qui regroupe dans une même salle plusieurs niveaux avec des élèves d'âges différents sous la direction d'un seul maître. Cette modalité d'enseignement est particulièrement adaptée aux régions rurales où la population est éparse.

Dépenses publiques d'éducation. Ensemble des dépenses courantes (concernant les biens et les services consommés au cours d'une année) et des dépenses d'équipement consacrées à l'éducation par les autorités locales, régionales et nationales. Les contributions des ménages ne sont pas prises en compte. L'expression couvre les dépenses publiques relatives aux établissements publics comme aux établissements privés.

Ecoles communautaires. Ecoles gérées par les parents d'élèves, créées pour pallier le désengagement de l'Etat dans certains villages.

Enseignants communautaires. Les enseignants communautaires sont recrutés et rémunérés par les Associations de Parents d'Elèves (APE) au sein des communautés. Se sont des personnes lettrées ou des diplômés sans emploi généralement sans les qualifications professionnelles requises et de niveaux d'instruction variés (Brevet, BAC ou sans diplôme).

Ecoles satellites. Petites structures créées dans les villages pour accueillir les élèves du CP1 au CE1. L'enseignement est dispensé dans la langue locale par des enseignants recrutés sur place. Les élèves peuvent ensuite réintégrer le système scolaire classique dans une école mère située dans le centre urbain le plus proche. L'objectif est de faciliter l'accès à l'école aux enfants des zones rurales, d'accroître le taux de scolarisation des filles et d'assurer la sécurité des enfants, en réduisant la distance entre l'école et le lieu d'habitation.

Éducation de base. Ensemble d'activités éducatives se déroulant dans différents environnements (formels, non formels et informels) et visant à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux. Dans le Cadre de Dakar, l'éducation de base désigne le programme de l'Education Pour Tous au sens large.

Selon la Classification Internationale Type de l'Education (CITE), l'éducation de base comprend l'enseignement primaire (première phase de l'éducation de base) et le premier cycle de l'enseignement secondaire (deuxième phase).

Indice de parité. Un indice de parité égal à 1 indique une parfaite parité entre individus de sexe féminin et de sexe masculin. Des valeurs d'indice inférieures à 1 sont le signe de disparités en faveur des individus de sexe masculin.

Initiative Fast Track. L'initiative Fast Track (ou Initiative de Mise en Œuvre Accélérée) est un partenariat mondial né en 2002 visant à accélérer la réalisation de la

Scolarisation Primaire Universelle. Elle s'inscrit dans le droit fil des principes édictés à la Conférence de Monterrey, tels que la responsabilité partagée des partenaires et l'harmonisation de l'aide.

Cette initiative est destinée aux pays à faible revenu qui remplissent les deux critères suivants :

1. Le pays bénéficiaire doit présenter un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) complet et approuvé auprès de la Banque Mondiale ;
2. Le pays bénéficiaire doit présenter une stratégie sectorielle pour l'éducation jugée « crédible ».

Initiative Pays Pauvres Très Endettés. Initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés, lancée en 1996 par le G7, le FMI et la Banque mondiale et renforcée en 1999. Elle vise une quarantaine de pays qui peuvent obtenir jusqu'à 90% de réduction de leur dette en échange de l'adoption de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

Taux d'abandon. Pourcentage d'élèves ou d'étudiants qui abandonnent leurs études en cours d'année. Il s'agit de la différence entre 100% et la somme des taux de passage dans l'année d'études suivante et de redoublement.

Taux d'achèvement du primaire. Nombre d'élèves qui terminent la dernière année du primaire, exprimé en pourcentage du nombre d'élèves admis en 1^{ère} année du primaire.

Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans). Nombre d'alphabètes âgés de 15 à 24 ans, exprimé en pourcentage de la population totale du groupe d'âge correspondant.

Taux brut d'admission (TBA). Nombre total de nouveaux inscrits dans une année donnée de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel prescrit pour l'inscription dans cette année d'études.

Taux brut de scolarisation (TBS). Nombre total d'élèves ou d'étudiants inscrits dans un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population du groupe d'âge officiel correspondant à ce niveau d'enseignement. Le TBS peut dépasser 100% en raison des admissions tardives ou précoces et/ou des redoublements.

Taux net d'admission (TNA). Nombre de nouveaux inscrits en 1^{ère} année du primaire ayant l'âge officiel requis pour commencer leur scolarité, exprimé en pourcentage de la population de ce groupe d'âge.

Taux net de scolarisation (TNS). Rapport entre le nombre d'élèves inscrits dans un niveau d'enseignement donné et appartenant au groupe d'âge correspondant officiellement à ce niveau, et la population de ce groupe d'âge, exprimé en pourcentage.

Taux de redoublement. Nombre de redoublants dans une année d'études donnée, exprimé en pourcentage de l'effectif de cette année d'études de l'année scolaire précédente.

Les auteurs

Bénin

Paul Loko, président du CAEB (Conseil des Activités Educatives du Bénin)

Burkina Faso

Aminata Fofana, membre du SNEA-B (Syndicat National des Enseignants Africains du Burkina Faso) et de l'ABOLA (Organisation Burkinabé des Œuvres Laïques)

Dieudonné Louari, membre du SNEA-B (Syndicat National des Enseignants Africains du Burkina Faso)

Rosalie Bassolé, présidente de la FEBAH (Fédération Burkinabé des Associations pour la promotion des personnes Handicapées), présidente du réseau pour la promotion de l'éducation intégratrice du Burkina Faso

Séma Blégné, membre du SNEA-B (Syndicat National des Enseignants Africains du Burkina Faso)

Tilka Tiolo membre de l'ABOLA (Organisation Burkinabé des Œuvres Laïques)

France

Christiane Alinc membre de l'ICEM (Institut Coopératif de l'Ecole Moderne), administratrice de la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement

David Lopez, membre de la Ligue de l'enseignement, vice président de Solidarité Laïque

Mali

Yacouba Dembélé, membre de la FENAPEEM (Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves et Etudiants du Mali)

Niger

Issa Kassoum, secrétaire général du SNEN (Syndicat National des Enseignants du Niger)

Sénégal

M'Backé Thioune, membre du REDEC (Réseau des Enseignants pour le Développement de l'Education et de la Culture)

Remerciements

Bénin

Bruno Gansa, membre de CAEB (Conseil des activités éducatives du Bénin)

Burkina Faso

Jean Kafando, secrétaire général du SNEA-B (Syndicat National des Enseignants Africains du Burkina)

France

Jean-Michel Ducomte, vice président de la Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire

Lucile Allanos, stagiaire

Michel Mendiboure membre de la Ligue de l'enseignement des Yvelines

Nawal Besri, coordinatrice générale du PRODERE-AO, Solidarité Laïque

Mali

Famoro Keita, membre du SNEC (Syndicat National de l'Education et de la Culture)

Niger

Laouali Issoufou membre du SNEN (Syndicat National des Enseignants du Niger)

Lara Sakho membre du SYNAJECS (Syndicat National des Agents de la Jeunesse, de la Culture et des Sports)

Sénégal

Abdoul M'baye, président du REDEC (Réseau des Enseignants pour le Développement de l'Education et de la Culture)

Mame Paté Diop, membre du REDEC (Réseau des Enseignants pour le Développement de l'Education et de la Culture)

Mama Sow, membre des CEMEAS (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active du Sénégal)

Papa Meïssa Hanne, président de l'ASEM (Association Sénégalaise de l'Ecole Moderne)

Il faut aussi remercier toutes celles et tous ceux qui de Ouagadougou, à M'Boro, en passant par Paris et Niamey ont participé à des rencontres, des séminaires, des colloques pour créer du savoir commun.

Dix ans après le Forum de Dakar, force est de constater que les objectifs du Millénaire sont loin d'être atteints. Si les Etats et les organismes internationaux portent une responsabilité dans ce décalage, les processus qui conduisent à cet échec sont complexes. Dans le cadre du Programme de Développement des Réseaux pour l'Education en Afrique de l'Ouest (PRODERE-AO), des enseignants, des parents d'élèves, des syndicalistes, des acteurs sociaux, des responsables ministériels ont décidé de regarder lucidement les problèmes liés aux déperditions scolaires. Ils ont voulu analyser la situation et faire des propositions modestes mais utiles pour changer par l'action concrète les réalités.

S'ils n'ont pas pu, d'un coup de baguette magique effacer les déséquilibres, les différences d'opportunités, les disparités économiques, ils ont voulu contribuer à rendre le quotidien plus réaliste et apporter des solutions à partager. Ce guide est le témoignage de cette construction franco-africaine. Les auteurs ont un désir, que ce guide soit vite un souvenir du passé, que l'accès et le maintien des filles et des garçons d'Afrique de l'Ouest à l'éducation soient une réalité.

Demain, les pédagogues et les citoyens ayant œuvré ensemble sur ce guide travailleront à inventer les pédagogies du futur.

Un grand merci aux enfants de l'école de brousse de Tapira (Burkina Faso), à leurs parents, à l'engagement des enseignants, à la communauté villageoise qui m'a accueilli venant de France. Leur envie d'apprendre, de créer un monde meilleur se lisait dans leur regard, dans leurs sourires et dans les cadeaux simples donnés au voyageur de si loin. Dans cette hospitalité traditionnelle, point de soumission, mais l'attente digne du partage de points de vue entre humains.

David Lopez - Coordinateur du Groupe éducation de base